

# La répression de la Résistance



par les autorités  
d'occupation et le  
régime de Vichy  
en Franche-Comté

Documents réunis par les services éducatifs des Archives départementales du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, des Archives municipales de Montbéliard et de Saint-Claude et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.



À l'occasion du concours national de la Résistance et de la Déportation 2010, les services éducatifs des archives départementales de Franche-Comté, des archives municipales de Montbéliard et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon s'étaient associés pour publier ensemble un recueil de documents destinés aux professeurs souhaitant préparer le concours avec leurs classes. Le succès rencontré par ce premier fascicule publié nous a incité à poursuivre l'expérience cette année, afin de participer activement au cinquantième anniversaire du concours de la Résistance et de la Déportation. Les archives municipales de Saint-Claude nous ont rejoints dans ce projet.

Le sujet de l'année scolaire 2010/2011 propose aux élèves et à leurs professeurs de travailler sur la répression de la Résistance par l'occupant et le régime de Vichy. Nous avons sélectionné une cinquantaine de documents représentatifs de cette période douloureuse et complexe de notre histoire nationale.

Le plan de l'ouvrage suit le parcours fictif d'un résistant depuis son interrogatoire jusqu'à la déportation ou l'exécution.

Les premières sources présentées sont les dénonciations, le plus souvent anonymes, qui facilitent la politique de répression de l'occupant nazi mais aussi des forces du régime de Vichy. Nous n'avons volontairement pas dissocié les acteurs de la répression. Ils apparaissent sous des visages variés qui parfois s'entrecroisent en intervenant de manière convergente dans leur lutte contre la Résistance. À l'image du pays, la Franche-Comté est divisée par la convention d'armistice en deux principales zones : si le sud du Jura se situe en zone non occupée, le reste du territoire franc-comtois est situé en zone interdite, directement occupé par les Allemands. Les sources des archives départementales renferment de nombreux procès verbaux de gendarmerie. La Milice pourtant peu présente en Franche-Comté au cours de la période, est évoquée dans quelques documents. Enfin l'occupant nazi reste omniprésent en toile de fond et ne ménage pas ses efforts auprès des préfectures et des mairies renforçant les services répressifs du régime de Vichy dans la lutte contre les « terroristes ». Les tribunaux militaires appliquent le droit pénal allemand : les résistants sont jugés, condamnés à mort ou à la déportation.

À travers ce parcours nous tentons d'aborder ainsi toutes les formes prises par la répression contre les résistants en général, mais aussi contre les populations civiles. Les massacres, les listes d'otages et les villages incendiés lors de la retraite de l'armée allemande renforcent en effet ce tableau répressif. Enfin, les fonds d'archives régionaux montrent bien ces derniers moments où la répression s'intensifie, et illustrent toute l'importance des moyens croissants mis en œuvre dans la lutte contre une Résistance qui se renforce, en particulier au cours de l'année 1944.

De nombreuses pistes d'entrée sont possibles. La richesse et la précision des sources permettent des cheminements variés. Nous souhaitons que les élèves, aidés de leurs professeurs, y trouvent la matière de travaux riches et passionnants.

*Didier Roux  
Professeur d'histoire-géographie  
au collège Jacques-Brel (Vesoul)  
Détaché au service éducatif  
des archives départementales de la Haute-Saône*



# Sommaire

## AVANT-PROPOS

### PREMIÈRE PARTIE :

#### « LA RÉPRESSION : UN ENGRENAGE » ..... 3

-les dénonciations

-les arrestations individuelles et collectives

-la détention et les interrogatoires

### DEUXIÈME PARTIE :

#### « LA RÉPRESSION ET SES VIOLENCES » .... 25

-les exécutions

-les massacres et les villages incendiés

-la déportation

### TROISIÈME PARTIE :

#### « LES RÉACTIONS FACE À LA RÉPRESSION » 41

#### CONCLUSION : « ENTRETENIR LE SOUVENIR » 56

#### AUTEURS ET REMERCIEMENTS ..... 59

#### CONTACTS ..... 60

AD25 : Archives départementales du Doubs

AD39 : Archives départementales du Jura

AD70 : Archives départementales de la Haute-Saône

AD90 : Archives départementales du Territoire de Belfort

AMM : Archives municipales de Montbéliard

AMSC : Archives municipales de Saint-Claude

MDR : Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon



# Copie d'une lettre de dénonciation trouvée sur un des policiers allemands tués à Saint-Didier, avril 1944

Copie d'une lettre de dénonciation  
trouvée sur un des 2 agents de la Gestapo tués à SAINT-DIDIER  
près LONS-le-SAUNIER (Jura)

SI vous voulez chercher vous trouverez dans les sous-sols de la FRATERNELLE, armes, munitions, explosifs de toutes sortes, ainsi qu'une partie du ravitaillement.

HERMET Jules, ancien Maire de SAINT-CLAUDE, FATON, Adjoint, ainsi que tous les dirigeants de la Coopérative FRATERNELLE sont coupables d'aider et d'avoir aidé pendant les années 1943 et 1944, le Maquis les terroristes et banditisme, d'avoir avec leurs camions ravitaillé leurs succursales pour le seul motif de donner à la Résistance les moyens nécessaires de créer en France le communisme, le bolchevisme et de le faire prospérer.

Pour éliminer le terrorisme, il faut avant tout éliminer la FRATERNELLE et toutes ses succursales, première base et principal bastion de la Résistance.

Restaurant de la Poste : Monopole du terrorisme dangereux.

Restaurant chez Madame ADAM, où les Chefs terroristes tiennent leurs réunions et discutent des crimes en perspective en chambre privée.

SAVARINO, PIAR, POTARD Fils, BERTINATTI Fils, Café de la Couranne IVOLE, les présumés du meurtre de notre cher camarade DUNOD.

POTARD Fils, arrêté par les autorités allemandes.

PIAR, IVOLE, BERTINATTI sont actuellement en fuite.

Note manuscrite par un agent de la Gestapo.

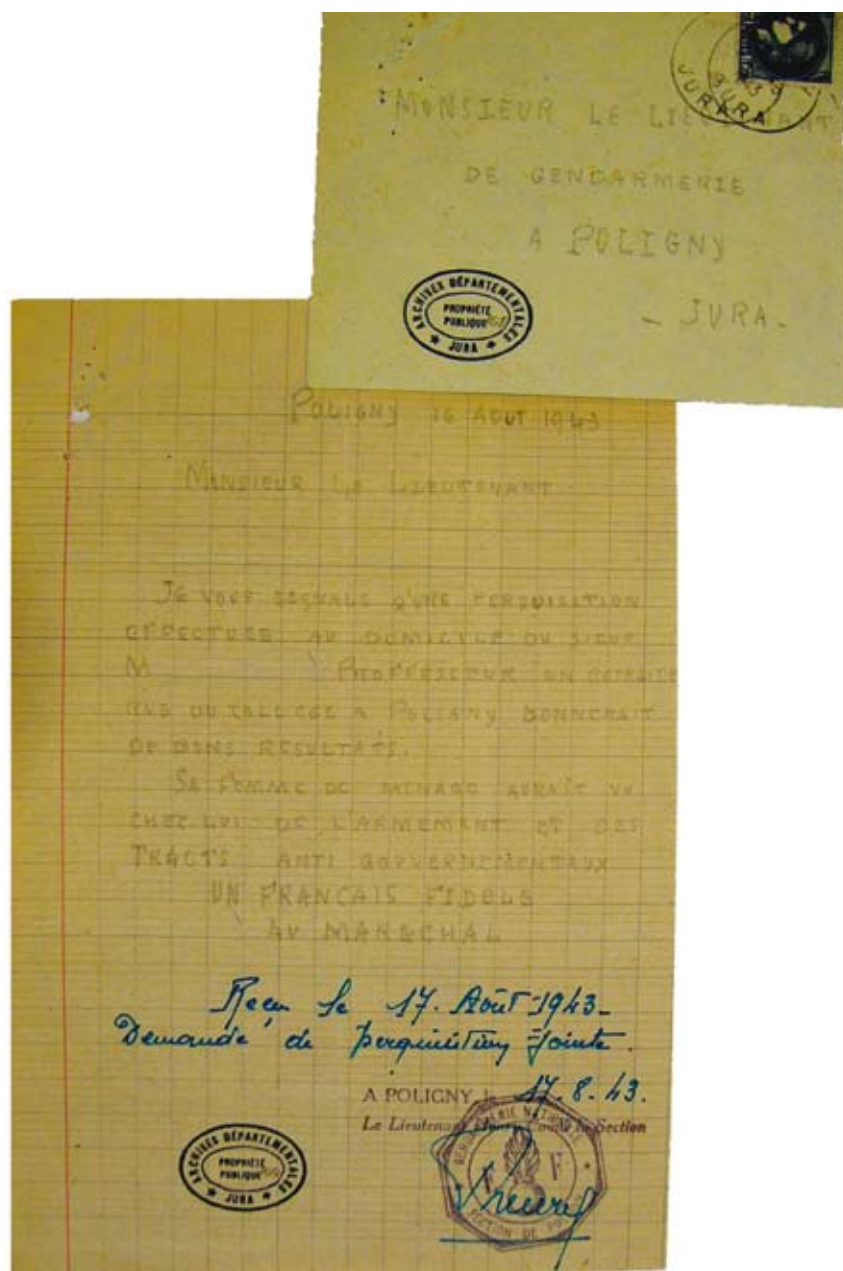
1<sup>er</sup> - PERRIN, Rue du Collège (Epicier)  
Ravitaillement avec le Maquis

3<sup>e</sup> - EMAIN Fils dans le Maquis



La répression menée par les services de sécurité allemands est parfois guidée par des dénonciations malveillantes; l'anticommunisme semble avoir animé ces dernières. La Fraternelle de Saint-Claude et ses succursales seront un des objectifs des opérations menées dans le Haut-Jura contre le maquis.

## Lettre de dénonciation à Poligny, 16 août 1943



La clandestinité, le secret et le cloisonnement des activités sont des gages de survie pour les résistants. Une indiscretion, un manquement aux consignes de sécurité et c'est un réseau entier qui peut être moissonné par l'ennemi. Cette menace est accentuée par le fait que certains citoyens français contribuent à la répression contre la Résistance en dénonçant les résistants aux autorités, par convictions politiques ou pour des motivations beaucoup plus obscures.

Dans le numéro 4 du 1<sup>er</sup> juillet 1944 du journal clandestin *La Libre Comté*, un avertissement rappelle avec énergie les règles de discrétion: « Soyez prudents... Soyez discrets... Le silence est d'or, la parole est de plomb, le plomb de 12 balles dans la peau ».

## Offre de service d'un délateur, date inconnue

Monsieur

J'ai l'honneur de vous envoyer cette lettre pour vous faire savoir que je pourrais vous faire retourner des jeunes qui ne sont pas répartis en Allemagne mais à condition que vous m'envoyez une prime de 10'000 F parce que nous sommes cinq. Mais moi-même je crois que je pourrais vous faire avoir un type qui doit faire partie d'un groupe de résistance il a toujours des tracts sur lui mais pour celui-là je voudrais 5'000 F je devrais en dépenser pour en avoir d'avance je sais où il réside. Sur la réponse écrire. Bats restante. Hermoncourt. C'est notre cachet; au verso

929.141.18

J'en aurais un jeune homme d'avis pour la chercher. Chaque lettre que je vous envoie sera un type pour l'Allemagne j'en connais en assez. Après que les premiers seront pris j'exigerais une prime de 10 000 F par homme ce n'est pas trop pour partager entre cinq. Si vous êtes d'accord moi aussi. Ne soufflez mot à personne je tiens à ma peau. Ne vous occupez pas de moi j'en ai pas d'adresse. Mais je m'enfile partiellement pour savoir s'il y a des jeunes qui ne sont pas répartis. Le plus tôt possible pour la réponse.

Tout de bon Monsieur

Réfractaires au STO ou résistants, l'auteur de la lettre ne fait pas de différence dans sa proposition qui ressemble à une négociation de prix. Il semble que cette lettre soit originaire du sud du Territoire de Belfort. La plupart des dénonciations pendant la guerre ne concernent cependant pas la Résistance mais le marché noir ou le trafic de marchandises avec la Suisse notamment.



# Promesses de récompenses [pour dénonciation], octobre 1942 et mars 1944

APPEL A LA POPULATION

-----o-----

Chaque acte de terrorisme cause une blessure à la France.

Quand un terroriste brûle une meule, une ferme, c'est une richesse française qui s'en va.

Quand un terroriste sabote des machines agricoles ou industrielles, du matériel ferroviaire, c'est un outillage français qui est perdu.

Quand un terroriste assassine, c'est une vie française qui disparaît.

Ainsi donc, on peut dire que chacune des activités terroristes enlève un morceau de la France.

**LE TERRORISME EST UN CRIME CONTRE LA NATION**

C'est un crime contre la Nation parce qu'il tend à détruire ses forces matérielles et morales.

C'est un crime contre la Nation parce qu'il tend à diviser ses citoyens, à créer le désordre, à instaurer l'anarchie.

C'est un crime contre la Nation, parce qu'un pays ainsi plongé dans la chaos n'aura plus de poids ni de moyens pour, au lendemain des hostilités, retrouver et imposer la place qui lui revient dans l'Europe réconstituée.

Décidé à lutter vigoureusement contre un tel crime, le Gouvernement fait appel à votre bon sens et à votre sagesse patriotique.

Durement frappé, le terrorisme recule déjà. Quelques efforts encore en débarrasseront le pays.

Aidez-nous à faire recouvrer la tranquillité à nos concitoyens.

Aidez-nous à ramener dans la communauté nationale ceux des adversaires de l'Ordre qui ne sont que des égarés et des aveuglés, il peut leur être beaucoup pardonné.

Aidez-nous à découvrir et à châtier les autres, pour qui voler est un profit, et tuer un plaisir.

Le Gouvernement vous demande de vous associer à son effort, dans votre intérêt et dans l'intérêt de la France.

Dans ce sens, des primes importantes s'élevant jusqu'à 20.000 Frs sont offertes à ceux qui, par leurs renseignements, qui seront très discrètement reçus, soit dans les Commissariats de Police, soit dans les Gendarmeries, dans les Préfectures, dans les Polices de Sécurité ou à l'Intendance de Police, auront aidé les forces du Maintien de l'Ordre dans leur tâche nationale.

Faites connaître discrètement et rapidement ce que vous savez des terroristes, de leurs repaires, de leurs moyens.

Vous sauverez ainsi des vies françaises, des richesses françaises,

Et vous sauverez notre pays.

LE PRÉFET :

**AVIS A LA POPULATION**

Une prime de 50.000 francs est offerte à la personne qui, par ses indications, aura permis la découverte des auteurs des attentats terroristes commis depuis quelques semaines dans le département du Doubs.

Par leur répétition et par leurs conséquences matérielles de tels actes, qui sont unanimement réprouvés, causent le plus grave préjudice aux intérêts de la population française en général et c'est un devoir pour tous ceux qui détiennent des renseignements de les fournir aux autorités françaises et de contribuer ainsi à mettre fin à ces agissements criminels d'inspiration étrangère.

Les indications peuvent être reçues à titre personnel et confidentiel par les Commissaires spéciaux de Besançon, Montbéliard, Pontarlier et Frasne, par les Commissaires de Police, les Officiers et Chefs de brigade de gendarmerie.

Le Préfet du Doubs,  
René Linarès.

Ces deux avis à la population promettent des primes pour la délivrance de renseignements aux autorités françaises sur les attentats « terroristes » en 1942 et 1944, attentats commis contre des biens ou des personnes.

Le premier, adressé en mars 1944 par le préfet régional de Dijon, « intendant de police », au préfet du Doubs, peut servir de modèle pour l'affichage et la communication dans la presse locale. Les sommes attribuées ne doivent pas être inférieures à 20 000 francs. Comme le montre l'extrait du journal *La République de l'Est* du 9 octobre 1942, le préfet promet déjà une prime d'un minimum de 50 000 francs à toute personne qui donnera des indications à la police et à la gendarmerie afin de « mettre fin à ces agissements criminels d'inspiration étrangère ». Le cas échéant, le préfet peut demander directement au Secrétariat général au maintien de l'ordre, l'envoi des sommes attribuées à ce titre.



# Fiche de déporté / rapatrié de Georgette Egenschwiller

**Déporté Rapatrié**

Nom **EGENSCHWILLER**  
 Prénoms **Georgette**  
 Date et lieu de naissance **7 mars 1920 à St. Suzanne**  
 Adresse actuelle **43 Avenue d'Helvétie**  
 Profession **sans**  
 Situation de famille **marier sans enfant.**

Prénoms et dates de naissance des Enfants :

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| 1 |  | 5 |  |
| 2 |  | 6 |  |
| 3 |  | 7 |  |
| 4 |  | 8 |  |

Date de l'arrestation **11 octobre 1944**  
 Autorités ayant procédé à l'arrestation **Gestapo de Montbéliard**

Motif de l'arrestation **à titre d'otage parce que mon mari était au maquis du Comont.**  
**(Arrêté sur dénonciation d'un Français)**

Prisons et camps en France **Montbéliard Belfort Mulhouse**  
 Dates **11/10 au 20/10 20/10 au 26/10 26/10 au 10/11**

Camps d'intern<sup>o</sup> en Allemagne **Ravensbrück Flossenbürg**  
 Matricule **86643 60397**

Date et centre de rapatriement **27 mai 45 Hôtel Lutetia Paris**  
 N° de la carte de rapatrié **1385501.**

Cette fiche de déporté / rapatrié au nom de Georgette Egenschwiller résulte du travail de recensement et de statistique, amorcé en 1945 et centralisé dès 1947 dans un registre des déportés, internés et fusillés.

Le formulaire a été rempli par l'intéressée et fournit des informations permettant de retracer son parcours et les circonstances de son arrestation.

Georgette Egenschwiller a été arrêtée « à titre d'otage [...] sur dénonciation d'un Français [...] parce que (son) mari avait pris le maquis » : la pression exercée sur les individus pour dénoncer leurs concitoyens et l'intimidation des familles des maquisards ne sont que deux exemples du panel très large des dispositifs mis en œuvre pour lutter contre la Résistance.

Georgette Egenschwiller a été détenue dans trois prisons françaises avant d'être déportée dans les camps de concentration de Ravensbrück et de Flossenbürg, tous deux libérés en avril 1945. Elle a été rapatriée en mai 1945.

## Prison de Lure, 7 janvier 1944



Photo prise dans la cour de la prison de Lure le 7 janvier 1944 par un soldat allemand. Elle montre un groupe de résistants FTP arrêtés dans le secteur au mois de décembre 1943 avec un *feldgendarme* à droite de la photo. Ces prisonniers sont en cours de transfert pour la prison de Vesoul. La plupart ont été jugés et fusillés ensuite à Vesoul. L'un d'eux est passé à l'ennemi et a fait ensuite arrêter de nombreux résistants.

## Tableau de Brando Moro

« La rafle du 9 avril 1944 » - 1989



Sur ce tableau peint de mémoire en 1989, Hildebrando (dit Brando) Moro a représenté la rafle du 9 avril 1944, jour de Pâques, à Saint-Claude, dont il fut lui-même victime.

Dans le cadre de l'opération *Frühling* (printemps), la division allemande 157, qui s'est illustrée en mars 44 aux Glières et que l'on retrouvera en juillet 44 dans le Vercors, entreprend en avril 44 de « nettoyer » le Haut-Jura et le Haut-Bugey des maquis et de leurs soutiens dans la population, ainsi que des réfractaires au STO. Le 9 avril, plus de 1 500 hommes convoqués ou raflés dans les environs sont rassemblés sur la place du Pré à Saint-Claude. À l'issue d'un tri dirigé par Klaus Barbie, 302 sont déportés ; 186 ne reviendront pas.

Une reproduction de ce tableau figure depuis avril 2010 dans l'exposition permanente du *KZ-Gedenkstätte* (mémorial du camp de concentration de Neuengamme) au chapitre « *Häftlinge aus Frankreich im KZ Neuengamme* ».



# Lettre du commissariat de police de Belfort, 1<sup>er</sup> octobre 1942

VILLE DE BELFORT (Territoire) REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE  
- 2 OCT 1942 Belfort, le 1<sup>er</sup> octobre 1942  
DE BELFORT

Commissariat Central  
de Police

N° 8576

Le Commissaire Central de Police à  
Monsieur le PRÉFET  
de BELFORT

OBJET: Répression des menées anti-nationales

Référence à la Circulaire de M. le  
Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en  
date du 9 novembre 1940, relative à la ré-  
pression des menées anti-nationales,

J'ai l'honneur de vous faire connai-  
tre que 18 hommes et 3 femmes ont été arrê-  
tés dans le Département, le 24 septembre der-  
nier.

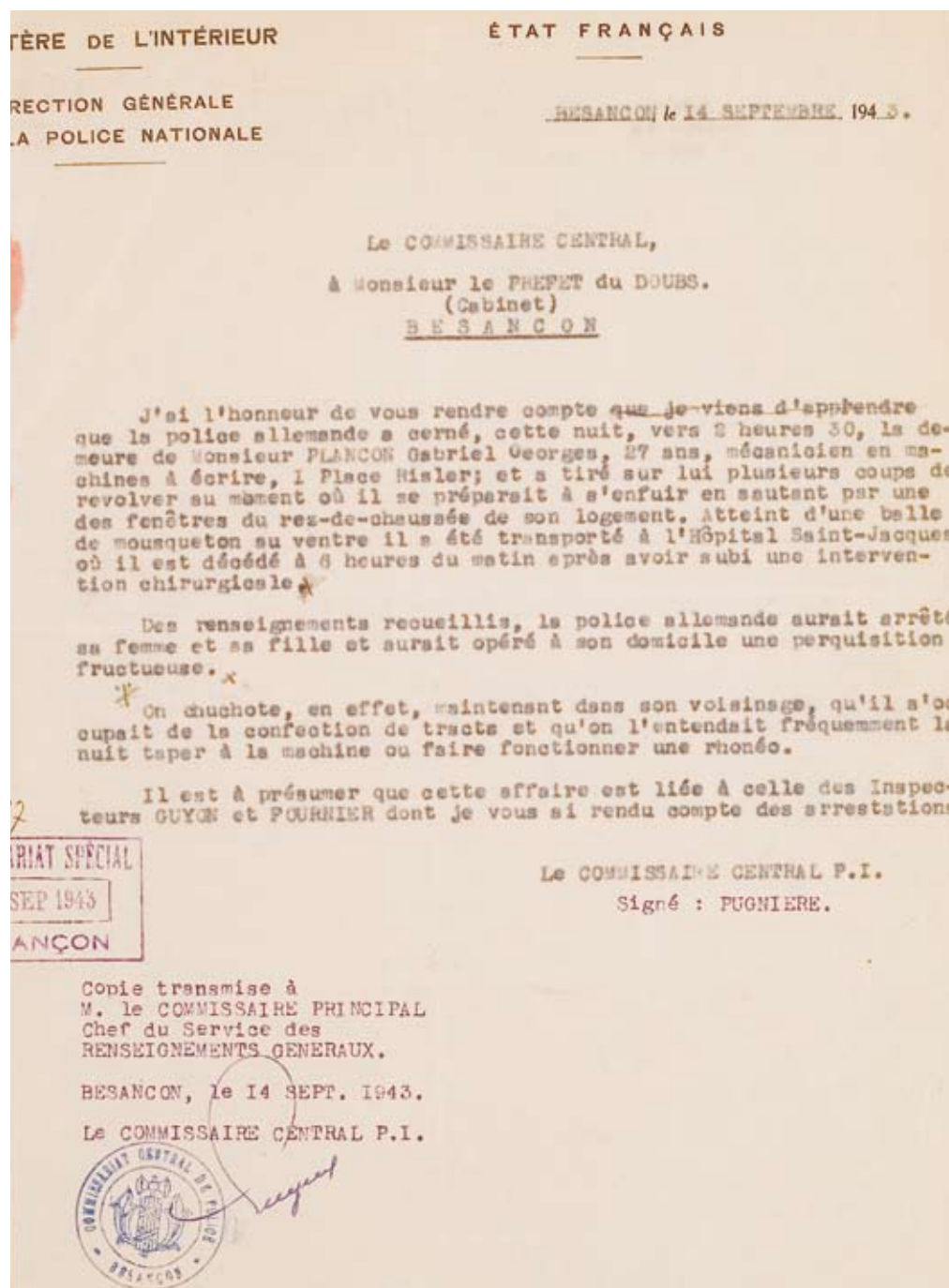
Il s'agit d'individus ayant appar-  
tenu au parti communiste jusqu'à sa dissolu-  
tion et considérés comme suspects au point de  
vue national.

Le Commissaire Spécial  
*Dubouy*



Lettre au préfet au sujet de l'arrestation de suspects « au point de vue national ». L'apparte-  
nance au Parti Communiste avant sa dissolution de septembre 1939 est une raison suffisante  
pour être arrêté par la police française. On ne sait pas ce qu'il advint de ces personnes.

# Arrestation du résistant Gabriel Plançon en 1943



Ce compte rendu de police relate l'arrestation, par la police allemande, de Gabriel Plançon, de sa femme et de sa fille à leur domicile, 1 place Risler à Besançon, dans la nuit du 14 septembre 1943.

Ce mécanicien en machines à écrire, animateur d'un réseau de résistants, a aidé notamment les réfractaires au service du travail obligatoire (STO) en imprimant et en diffusant des tracts dans la région de Besançon.

Gabriel Plançon est blessé alors qu'il tente de s'enfuir par la fenêtre et décède le lendemain à l'hôpital Saint-Jacques. La plupart de ses compagnons sont également arrêtés et déportés. Sa femme est, elle, déportée dans les camps de Mauthausen et de Ravensbrück.

AD25,  
1485W2

## Arrestation de M. Joseph Parnin, 28 août 1944

VESOUL, le 28 août. 1944.

DE VESOUL

L'inspecteur AMIOT  
à Monsieur le Commissaire de  
VESOUL.

N°: 4783

Objet: Arrestation de M. PARNIN Joseph  
67 ans, dt à VESOUL  
Référence: Sens

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'au cours des événements du samedi, 26 courant, la Milice a procédé à de nombreuses visites domiciliaires.

Chez M. PARNIN, demeurant 7, rue du Palais de Justice, un drapeau français, portant une croix de Lorraine et deux petits drapeaux anglais et américain ont été découverts.

Les deux petits drapeaux ont été attachés au cou de M. PARNIN, cependant qu'un chef de Milice lui a intimé l'ordre de porter le drapeau français.

Accompagné par les membres de la Milice, M. PARNIN a défilé dans la rue Leblond pour gagner les Allées, où il a subi un interrogatoire à la suite duquel il a été écroué.

M. PARNIN Joseph Zéphirin est né le 16 février 1877 à Mignafans (Haute-Saône) et il n'a jamais professé aucune opinion anti-allemande, pas plus qu'il appartenait à notre connaissance à une organisation subversive quelconque.

L'Inspecteur de P.R.E.,

*[Signature]* /.....

Rapport de police, du 28 août 1944, de l'inspecteur Amiot au commissaire de police de Vesoul. Il fait état de l'arrestation de Joseph Parnin qui a été appréhendé en possession d'un drapeau français portant la croix de Lorraine et deux petits drapeaux anglais et américains utilisés au cours de la journée du 26 août 1944. Ce document fait mention du rôle de la Milice dans les opérations de répression, ce qui est assez rare pour la Franche-Comté, en précisant ce qu'elle a fait subir à M. Parnin obligé de défiler dans les rues avec les deux drapeaux au cou et en portant un drapeau français. La milice n'a jamais été constituée en Haute-Saône et les miliciens qui se trouvent alors à Vesoul sont originaires du Sud-Ouest de la France et se replient sur l'Allemagne. Il est ensuite précisé qu'il a été interrogé par la Milice puis écroué. La répression s'exerce donc encore très tardivement puisque Vesoul sera libérée le 12 septembre 1944.



# Liste des communistes et gaullistes de Lure, 14 avril 1943

COMMUNISTES -GAULLISTES- LURE  
le 14-4- 1943

- 
- 1- CORSIN ,peintre café rue de l' Fond  
son activité se fait à Vesoul et la  
campagne - Actif
  - 2- PEQUEGNOT Georges, cuirs - Avenue Maréchal  
Pétain, bras droit de FROSSARD, communiste  
gaulliste, fait une propagande acharnée  
tant dans son magasin qu'au café - F.M.°.
  - 3- CHAUMERLIAC ,savetier, rue des écoles, a été  
arrêté par les A.O., Secrétaire de la sec-  
tion C.
  - 4- BEDON, architecte. F.M. dangereux
  - 5- FURXER, architecte, F.M. dangereux
  - 6- CARDOT, Président Chambre Commerce Gaulliste
  - 7- GEORGES, industriel et Maire -Gaulliste  
Sa famille BOHLY industriels à MELISEY  
anglo-gaulliste
  - 8- JOSSERAND- Gaulliste - arriviste et nouveau  
riche - Joue un grand rôle à la Mairie  
défaitiste dangereux - Légion 'Honneur  
titre " Frossard "
- En principe 95% sont contre la politique du  
Maréchal
- 9- OGIER Paul votre Secrétaire, Maouchard aux  
ordres de Coldefi - sa mentalité corres-  
pond de ses déformations corporelles.  
Dangereux

Liste dressée par un collaborateur à la demande du sous-préfet de Lure le 14 avril 1943 qui recense les communistes et les gaullistes actifs de Lure surveillés par les forces de l'ordre. Les noms, prénoms, professions et appartenance politique sont indiqués pour chaque personne avec parfois quelques indications supplémentaires comme « actif », dangereux » ou encore « arriviste et nouveau riche » ainsi que des initiales « AO » ou « FM ». Le dernier nom de cette liste confidentielle n'est autre que celui du propre secrétaire du sous-préfet qualifié de « mou- chard », avec cette précision encore plus grave : « sa mentalité correspond à ses déformations corporelles » !

AD70,  
214W20

# Procès verbal de gendarmerie

## Vesoul, 19 octobre 1943

GENDARMERIE NATIONALE  
-:-:-:-  
LEGIION DE FRanche COMTE  
-:-:-:-  
Compagnie de la Haute-Saône  
Section de Vesoul  
N° 44/4

Vesoul, le 19 Octobre 1943.  
R.A.P.P.O.R.T  
de l'Adjudant Chef HUOT MARCHAND (Gaston),  
Commandant pvt la Section,  
sur des arrestations opérées par les autorités  
d'occupation.

REFERENCE : Article 53 du Décret du 20 Mai 1903.

Le 17 octobre 1943, entre 5 h 30 et 6 h 30, des militaires de l'armée d'occupation, se sont rendus de VESOUL à AMANOE et FAVERNEY, en cars et voitures automobiles, et ont procédé aux arrestations suivantes :

- 1° - MANTZ (Maurice), né le 14 décembre 1885, à Breurey les Favorney (Haute-Saône), instituteur à AMANOE - marié, deux enfants;
- 2° - M. FAHON (Camille), né le 7 juin 1899 à Echenez la Méline (Haute-Saône), employé au chantier de Créosotage de PORT d'ATELIER (Haute-Saône), demeurant à AMANOE - marié, deux enfants;
- 3° - M. PILLOT (Lucien), né le 10 octobre 1908 à Fouchécourt (Haute-Saône), employé au chantier de Créosotage de PORT d'ATELIER, demeurant à AMANOE - marié, deux enfants;
- 4° - M. GARRET (Jean), né le 25 août 1903 à Amanoe (Haute-Saône), employé au chantier de Créosotage de PORT d'ATELIER, demeurant à AMANOE, célibataire;
- 5° - M. QUESTEL (André), né le 1° juin 1903 à Raincourt (Haute-Saône), employé au chantier de Créosotage de PORT d'ATELIER, demeurant à AMANOE - marié, 3 enfants;
- 6° - M. BIGNANI (Marius), né le 27 août 1916 à Danjoutan (Territoire), Chef de District à Faverney, à AMANOE - marié, un enfant;
- 7° - M. LECOURE (René), né le 19 octobre 1900 à Gruchet (Seine Inférieure), Coiffeur-Café-Restaurant à AMANOE - marié, deux enfants;
- 8° - M. GAUBIN (Louis), 30 ans, domestique de culture chez M. Petit à FAVERNEY - Célibataire;
- 9° - M. TISSERAND (René), né le 7 février 1921 à Faverney (Haute-Saône) boucher à FAVERNEY - Célibataire.

Des perquisitions ont également été opérées au domicile des personnes arrêtées. D'après les dires des familles des intéressés, elles n'ont donné aucun résultat.

Les causes de ces arrestations sont inconnues, toutefois, Mme BIGNANI rapporte qu'au moment de l'arrestation de son mari, des soldats allemands auraient dit " TROP DE SABOTAGES DANS LA REGION ..... ". Les mêmes propos auraient été tenus lors de l'arrestation de M. MANTZ.

SECTION DE VESOUL

Procès verbal de la gendarmerie de Vesoul classé « secret » du 19 octobre 1943, faisant état de l'arrestation de neuf hommes par les Allemands le 17 octobre 1943. L'état civil et la profession de ces personnes emmenées « en cars et en voitures automobiles » sont mentionnés. En revanche on constate que la gendarmerie n'a pas été informée au préalable de ces arrestations et qu'elle en ignore le motif précis. Les arrestations sont fondées la plupart du temps sur des rumeurs ou des témoignages comme celui de l'épouse de l'une des personnes arrêtées qui aurait entendu un Allemand dire : « trop de sabotages dans la région » au moment de l'interpellation de son mari.



## Parachutage d'armes à Beaufort et arrestations, rapports de la gendarmerie, 21 avril - 4 juin 1943

"Dans la nuit du 3 au 4 Juin, vers minuit 30, deux gendarmes de la brigade de Beaurepaire postés à l'entrée du village de Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire) ont interpellé quatre bicyclistes, les nommés FORAS Roland, GENTET Albert, MAUBLANC René et un quatrième individu qui, à la vue des gendarmes s'est enfui.

GENTET Albert a été trouvé porteur d'une musette renfermant des explosifs, à savoir : 6 cartouches de 8 cm sur 3 cm de diamètre, une boîte métallique renfermant huit charges d'explosif de nature différente et deux cordons bickford. Il a déclaré qu'il tenait ces explosifs du nommé MAUBLANC René, Chef cantonnier à Beaufort (Jura).

dans la nuit du 20 au 21 avril, cinq cylindres contenant des armes, des explosifs, des vivres et du tabac ont été parachutés sur les "Côtes de Beaufort", vers le chemin de Biel.

Un de ces cylindres renfermant trois tonnelets en fer contenant des grenades, des ampoules incendiaires et des vivres, a été transporté par les soins de M. MAUBLANC dans une baraque appartenant au nommé GOUDOT située à proximité du chemin de Augisey. Quelques jours après, ces engins ont été cachés chez M. CHAUMONT à Vercia.

La nuit est un moment crucial pour les résistants. Elle permet de dissimuler les déplacements, les rencontres, le convoyage de matériel... Le couvre-feu fixé par l'occupant de 22h à 5h30 rend d'autant plus suspects les individus qui malgré tout circulent la nuit. La situation devient critique lorsqu'un résistant est arrêté avec des preuves matérielles de son activité.



## Copie d'un rapport de la Résistance saisie au cours d'une opération de la police de Vichy à Lect, 19 mars 1944

*Leclerc*  
*Copie à titre d'information*  
*à pour renseignements*  
*à la*

PRÉFECTURE REGIONALE DE LYON **ÉTAT FRANÇAIS**

Cabinet de  
l'Intendant de Police

Lyon, le 19 mars 1944

**SECRET**

COPIE d'un RAPPORT ÉTABLI PAR UN TERRORISTE

Et saisi le 19 mars dans la région d'ÉMILONDEAU-DORTAN (Jura)

" Ransac à Yam "

I-Arrivés à Lect à 14h, nous sommes sur notre demande ravitaillés par la population. Vingt minutes après notre arrivée à Lect, deux gendarmes de MOIRANS arrivaient et ne nous parlaient pas. Cinq minutes après, le village était entièrement encerclé par les GMR (40 à 50 environ). Cachés par les habitants, tous les hommes de mon convoi réussissaient de façon plus ou moins heureuse à quitter le village (détails suivent)

II-Les deux gendarmes de Moirans pouvaient ne prévenir et ne l'ont pas fait alors qu'ils étaient au courant.

III-Les GMR d'origine méridionale n'ont pas tiré sur Ramon, Strasbourg et moi-même qui sont partis à travers champs. J'ai entendu moi-même un officier dire de ne pas tirer. Les hommes ont confié à la population que leur métier les dégoûtait mais qu'ils ne pouvaient s'en sortir. Ils ont dit aussi qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas tirer les premiers

IV-Deux hommes affolés et poursuivis ont jeté leur mitraillette et munition, les GMR ont récupéré 1 mitraillette.

V-Avant de fuir, Alex, Georges, Marin et Ransac ont caché leurs armes à la demande des habitants. Ces 4 hommes particulièrement mal placés ont dû se s'échapper grâce au courage d'une femme.

VI-Je félicite le plus vivement le volontaire Menardi et demande pour lui une récompense officielle pour le motif suivant: "Au cours des opérations de police sur Lect le 9/3/44, s'est dissimulé sous des fagots de bois, a gardé son sang-froid jusqu'au bout, surveillant les allées et venues des GMR. A eu le courage de soustraire aux GMR la mitraillette, le revolver et les munitions abandonnées sur la route par un de ses camarades obligé d'abandonner ses armes. A perdu toutes ses affaires personnelles lesquelles étaient dans la camionnette Renault prise par les GMR".

VII-POPULATION MAGNIFIQUE. Interrogé sur nos effectifs, nos transports, personne n'a rien dit. Les opérations terminées, la population nous a reçus magnifiquement malgré l'arrestation du maire et d'un jeune du pays.

Destinataires: *M<sup>r</sup> le Prefet du Jura*  
*a titre d'information*

*J. J.* Intendant de police  
Le Chef de la Section Technique  
du *M. J.* de l'ordre  
*Renard*

304 49 91

La répression de la Résistance n'est pas uniquement le fait des autorités allemandes. Des forces de police créées spécialement à cet effet par le Régime de Vichy, les Groupes Mobiles de Réserve (GMR), participent également à la traque des résistants. Créés en 1941 pour assurer le maintien de l'ordre en zone sud, ils sont déployés en zone nord à la fin de 1942. À partir de 1943, ils sont de plus en plus utilisés dans la lutte contre les maquis.

# Certificat de Suzanne Bourquin

DÉPARTEMENT  
DU DOUBS

ÉTAT FRANÇAIS  
MAIRIE DE MONTBÉLIARD

## CERTIFICAT

*Nous, Maire de la Ville de Montbéliard.*

*Certifions qu e Madame BOURQUIN Suzanne née  
DEMIERRE, a été désignée d'office en fin  
Septembre 1940 par le Bureau Municipal de  
Placement, pour un emploi de serveuse au  
Foyer du Soldat Allemand installé au château,  
et que le refus d'accepter cet emploi  
aurait donné lieu à la suppression des allo-  
cations de chômage dont elle bénéficiait.*

*En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat.*

A Montbéliard, le 30 Juin 1947.

LE MAIRE,

Scieu de la Mairie.



Ce document, unique en son genre dans le fonds des Archives municipales de Montbéliard, témoigne d'une forme de répression méconnue.

Suzanne Bourquin, après avoir refusé un emploi de serveuse au Foyer du soldat allemand, aurait perdu les allocations chômage auxquelles elle avait droit.

Un acte de résistance aux conséquences pour le moins inattendues qui démontrent la volonté des autorités allemandes de ne laisser impunie aucune forme d'opposition.

AMM,  
4H31(2)



# Rapport du commissaire de police de Montbéliard au sous-préfet, 21 juin 1942

4H42/2

VILLE DE  
MONTBÉLIARD (Doubs)



COMMISSARIAT  
DE POLICE

Cabinet du Commissaire  
Téléphone 0.90

N° 2549

Montbéliard, le 21 Juin 1942

Le Commissaire de Police  
à Monsieur le SOUS - PRÉFET  
de MONTBÉLIARD.

Incidents au cinéma TIVOLI.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'incident survenu au cours de la soirée du samedi 20 Juin 1942, au cinéma TIVOLI, avenue Wilson à MONTBÉLIARD, pendant la projection du film documentaire " L'ARSENAL DU REICH ".

Ce film de propagande montre l'effort de la production de guerre allemande et la reconnaissance du gouvernement du REICH à l'égard des travailleurs dont certains reçoivent des décorations des mains du Maréchal GÖRING.

Les spectateurs ont manifesté quelque énervement devant ces images, et aussi à cause de la longueur de la bande, par des battlements de pieds.

Un officier de l'armée de d'occupation, présent dans la salle, s'estimant outragé, a fait appeler la Feldgendarmarie qui a appréhendé les quatre personnes suivantes:

PELTIER Henri, MESNIER Maurice, BRESSIN Georges, tous trois âgés de 20 ans, et employés à la S.N.C.B., et GENOUDAT Gaston, 22 ans, agent des Postes à MONTBÉLIARD.

J'ai reçu l'assurance de M. le Lieutenant Commandant la Feldgendarmarie que ces jeunes gens seraient libérés dans la matinée de ce jour. Le rapport d'enquête sera transmis à la PRÉFECTURE DE BELFORT.

La surveillance de la salle du TIVOLI est assurée par la police auxiliaire, sous la direction de M. JEANNEROT Marcel, qui en cas d'incident appelait par téléphone les agents de planton de nuit au Poste de Police. Ce service avait donné toute satisfaction.

Pour éviter le retour de faits semblables, il a été convenu entre la Feldgendarmarie et la Police Municipale, qu'un gardien de la paix assistera dorénavant à toutes les séances de cinéma.

Le Commissaire de Police

*Copie à M. le Maire de Montbéliard*



Quatre jeunes hommes ayant manifesté leur énervement lors de la projection d'un film de propagande au cinéma Tivoli, à Montbéliard, sont arrêtés par la *Feldgendarmarie* sur demande d'un officier allemand présent dans la salle.

L'incident ne semble pas avoir eu de grandes conséquences, la *Feldgendarmarie* ayant programmé la libération des jeunes gens dès le lendemain. Toutefois, cet acte, qui peut être interprété comme une forme de résistance et qui a été réprimé, abouti à une surveillance accrue des salles de cinéma.



« Appel à la population »  
affiche d'avis de recherche de  
SIMON Marcel-André , fin 1941 ou 1942

# APPEL A LA POPULATION

Plusieurs tentatives de sabotage ont été commises dans le Département depuis un mois.

Les autorités d'occupation sont décidées à prendre des mesures de représailles extrêmement sévères contre la population toute entière si les coupables ne sont pas découverts.

Vous pouvez sauver des innocents en aidant la Police à retrouver les auteurs de ces actes de sabotage.

Le nommé **SIMON (MARCEL-ANDRÉ)**



dont la photo est reproduite ci-dessus, fait partie de l'organisation terroriste à la solde de l'étranger, qui organise ces attentats.

SIMON est né à NANCY, le 4 Février 1913. Condamné à 10 ans de travaux forcés par contumace, le 4 Octobre 1941, il est actuellement en fuite.

Il habitait en dernier lieu : 84, Faubourg des Trois-Maisons, à Nancy et exerçait la profession de chaudronnier à l'Entreprise Fruhinschlz.

|                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Signalement :</b> Taille : 1 m. 70 ;<br>cheveux châtains ; barbe rosée ;<br>yeux jaune verdâtre ; front<br>fuyant ; nez : dos rectiligne,<br>base relevée ; menton vertical. | <b>Signes particuliers :</b> Cicatrice<br>sinueuse horizontale à 4 cm.<br>au-dessus du sourcil gauche ;<br>Peut avoir une moustache ;<br>Porte souvent des lunettes à<br>monture d'écailles. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Une importante prime en argent sera attribuée à toute personne qui fournira des renseignements permettant de faire arrêter ce dangereux individu.

S'adresser par correspondance au Cabinet du Préfet de Meurthe-et-Moselle : **La discrétion la plus absolue est assurée.**

IMPRIMERIE NANCEIENNE, 15, Rue Gustave-Simon, NANCY

Ce type d'avis de recherche a été fréquemment utilisé, et la diffusion de ces affiches était assez large : en l'occurrence il s'agit d'un Nancéen, dont l'avis de recherche a été placardé à Belfort. On peut remarquer dans le texte l'association des deux autorités, allemande et française.

AD90,  
99W250

# Arrestation de Julien Paris, 20 septembre 1944

SOUS-PRÉFECTURE  
\* 27 JUIL 1944  
de Lure

de Mure, 7. JUIL 1944  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

FIGURE DE RENSEIGNEMENTS.

NOM... *PARIS*... Prénoms... *Julien Louis*  
 Né le... *18 novembre 1897* à... *Val S. A. Jol.* Départ... *Tesges*  
 Domicilié à... *Breuchotte*... Département... *H. Saône*  
 Profession... *Contremaître de tissage*... Nationalité... *Française*  
 Situation de famille... *Marié*... *1 enfant*  
 Âge des enfants... *32 ans*  
 Nombre de personnes à charge... *épouse partiellement à charge*  
 Situation financière... *n'a que le produit de son travail*  
 Services militaires... *Engagé volontaire en 1914, grand sergent*  
 Arrêté le... *20. JUIL 1944* à...  
 motif de l'arrestation... *serait soupçonné d'être membre*  
*présent des organisations locales de résistance*  
 Lieu de détention...  
 Condamné le...  
 Par le Tribunal de...  
 Autorité française intervenue...  
 À la date de...  
 Résultat de l'intervention...  
 Renseignements et observations complémentaires... *Contremaître de tissage*  
*Intelligent, bon caractère*  
*Courant, sérieux, vaillant, capable*

157

LE SOUS-PRÉFET DE LURE  
A COMMISSAIRE LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE  
A VESOUL.

LURE, le 26 Juillet 1944

Comme suite à ma lettre du 23 Juillet, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, la fiche de renseignements concernant M. PARIS Julien, contremaître de tissage à BREUCHOTTE, qui a été arrêté par les autorités allemandes le 20 Juillet.

LE SOUS-PRÉFET,

Fiche de renseignements de la sous-préfecture de Lure concernant Julien Paris contremaître à l'usine de tissage de Breuchotte, arrêté le 20 juillet 1944 et soupçonné d'appartenir à des organisations locales de Résistance. Le second document émanant de la maison d'arrêt de Lure atteste qu'il a bien été écroué par les autorités allemandes.



# Le docteur Jean-Marie Michel, rapport des RG du 7 mai 1944

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

Lons-le-Saunier le 7 Mai 1944.

SERVICE DÉPARTEMENTAL des  
Renseignements Généraux  
du JURA.  
N° 1493.

## IV.- ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE LA SEMAINE.

### A) LES TROUPES D'OPÉRATIONS.-

La découverte du cadavre du docteur MICHEL de Lons-le-Saunier, ainsi que d'autres personnes bien connues de la région, ont plongé la population jurassienne dans une très profonde consternation.

Jusqu'ici, les incidents entre la troupe d'opération et la population civile étaient rares et ceux ayant un caractère sérieux étaient dûs, pour la plupart, à la fatalité des événements en cours.

L'assassinat de deux membres de la police allemande par des éléments d'un mouvement de résistance à Saint-Didier a, cependant, suscité une certaine tension entre la population et les services allemands. Notamment, les sanctions très sévères prises par ces derniers ont provoqué une vive émotion dans tous les milieux.

C'est notamment la fin tragique du docteur MICHEL, excellent chirurgien, très populaire et très estimé à Lons-le-Saunier, qui fait l'objet de toutes les conversations.

Arrêté le 24 Avril écoulé par les autorités allemandes, cet éminent praticien aurait été accusé d'avoir prodigué des soins à des jeunes gens du maquis. Sans avoir comparu devant un tribunal, il fut exécuté le surlendemain dans une forêt des environs de Lons-le-Saunier, où son cadavre, atteint de plusieurs balles, a été découvert le 29 Avril.

Les autorités allemandes ayant interdit toutes funérailles, le cor a été transporté du lieu où il a été découvert au cimetière de Lons-le-Saunier dans la soirée du 29 Avril 1944 pour être inhumé après 22 heures, c'est-à-dire après l'heure du couvre-feu. Dans la journée du dimanche 30 Avril et le lundi 1er Mai, une foule importante a défilé devant le caveau de la famille MICHEL où le corps du docteur a été déposé. La tombe est recouverte de fleurs. Aucun incident ne s'est produit.

Le Chef de la police de sûreté allemande de Lons-le-Saunier a tenu à déclarer qu'il était étranger à cette exécution qui aurait été décidée, selon lui, à son insu.

A la suite de l'affaire de Saint-Didier, d'autres personnes ont été exécutées, dans la matinée du 25 avril. Ce sont :

M. BEZIN Edgard, 47 ans, cultivateur, domicilié à Saint-Didier.  
M. BUGNET André; 48 ans, électricien  
M. GUILLOT André, 46 ans, cultivateur

Tous les habitants, en particulier les médecins et toute autre personne donnant des soins, qui traitent de quelque manière que ce soit des blessures causées par des armes à feu ou des explosifs, sont tenus de déclarer ce fait sans aucun délai à la Feldkommandantur ou à la Kreiskommandantur la plus proche ou au service le plus proche de la police allemande, en indiquant le nom et le lieu de séjour actuel du blessé.

Quiconque ne se soumettra pas à l'obligation de déclarer les blessés soignés par lui, s'exposera aux peines les plus sévères, le cas échéant à la peine de mort, conformément au paragraphe 22 de l'ordonnance du 18 Décembre 1942 concernant la sauvegarde de l'Armée allemande.

Der Militärbefehlshaber  
in Frankreich.



Dr Jean-Marie Michel

Chirurgien à Lons-le-Saunier, bravant les menaces des autorités allemandes, le docteur Jean-Marie Michel soigne ou opère à plusieurs reprises, dans des conditions difficiles, les blessés du maquis. Il est arrêté le 24 avril 1944 et exécuté sommairement pour avoir soigné Jean Guyot dit « Guérin », le chef du maquis de Saint-Didier, blessé lors d'un accrochage avec la police allemande à Saint-Didier le 20 avril 1944.

AD39,  
304W132



# Arrestations à l'usine Bohly, 11 novembre 1943

8<sup>e</sup> Légion-Bis  
Compagnie de la Haute-Saône  
Section de Lure  
Brigade de MELISEY  
N°19915/3 Section  
et  
402 de la Brigade du  
18 Décembre 1944  
PROCÈS-VERBAL de renseignements sur des arrestations opérées par les Allemands au mois de Novembre 1943, à Melisey, (Hte-Saône)

GRANDARMERIE NATIONALE  
1944  
Ce jourd'hui, dix huit Décembre mil neuf cent quarante quatre, à seize heures,  
Nous, soussignés : **REUEL, Eugène**  
et : **GARNIER, Maxime**  
gendarmes à la résidence de Melisey, département de la Haute-Saône, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs, en visite de communes et agissant en vertu de la réquisition N°4904 de Mr le Procureur de la République à Lure, en date du 18 Décembre 1944, transmission Section N°12915/3 du 13 du même mois, jointe à un dossier de 16 pièces, à l'effet de rechercher les causes des arrestations opérées par les Allemands, dans le courant du mois de Novembre 1943, à Melisey, avons procédé à une enquête stricte et nous en avons dressé le procès-verbal ci-joint.

**Mr BERTINAND, Camille**, 36 ans, chef d'équipe à l'usine BOHLY, demeurant à Melisey, (Hte-Saône), déclare.  
"Le 11 Novembre 1943, vers 11 heures, les ouvriers de l'usine ont arrêté leur machine à l'effet de commémorer la fête de la victoire. Seuls, Mrs LIGIER et ROUGE n'ont pas cessé leur travail. Tout le personnel de l'établissement est sorti à 11h30, au lieu de 11h45.  
Le travail a repris normalement à 13 heures. Vers 17 heures de la même journée, la Feldgendarmerie a cerné l'usine et a procédé à l'audition de plusieurs ouvriers, dont : Mrs FIGARD, Georges, BESANCON, Georges, GIBOULET, René, NOIR, Roger, BELUORE, Jacques, GRANDMOUGIN, René, PETERS, François FAIVRE, Germain, CHEVALIER, Jules, LALLOZ, Raymond, et Mme SKORSTAN. Tous ont été emmenés à Lure le soir même ou le lendemain.  
Toutes ces personnes n'avaient rien commis d'autre que l'arrêt de leur machine, comme le reste du personnel.  
A mon avis, ces personnes ont été désignées au Allemands, par vengeance personnelle, car tous les ouvriers avaient commis la même faute.  
Je ne puis dire qui les avait désignées, mais il existait un différent, entre BESANCON et LIGIER, ainsi que PETERS, LIGIER.  
Ce dernier était un collaborateur notoire, avec Mr ROUGE. Tous deux étaient au mieux avec l'Allemand MATHIS, contrôleur de la production. Pour mon compte personnel, je n'avais rien avec ROUGE, que je savais germanophile, par des

qu'il m'avait tenus.  
Lecture faite, persiste et signe.  
**Mr BESANCON, Georges**, 50 ans, chef de fabrication aux Ets BOHLY, demeurant à Melisey, (Hte-Saône), déclare.  
"J'ai été arrêté par les Allemands le 11 Novembre 1944, à la suite de l'arrêt des machines de l'usine, où je suis employé. J'ai été conduit à Lure, après avoir subi un premier interrogatoire à l'usine. Ma captivité a duré six jours, dura laquelle j'ai été interrogé chaque jour.  
Je ne crois pas que j'étais visé personnellement dans cet interrogatoire. On cherchait à me faire donner deux noms pour être relâché. Je n'ai pas été frappé et j'ai toujours tenu tête.  
Certains ouvriers arrêtés, n'étaient pour rien dans cette manifestation patriotique, car ils n'avaient pas de machine; c'est le cas de Mr PETERS. Il est certain, que les personnes arrêtées étaient désignées, les uns, sans aucun doute par vengeance et les autres par patriotisme.  
Je vivais en méintelligences avec LIGIER, collaborateur notoire. Ceci à la suite d'un refus de témoigner en sa faveur contre Mme PETERS, épouse GAUDOT, qui lui avait dit "Sale Boche" et je crois que REUEL c'est cette affaire qui m'a valu mon emprisonnement.  
Je n'ai jamais eu de différent avec ROUGE que je savais germanophile et très intime avec l'Allemand MATHIS, contrôleur de la production industrielle du canton.  
Lecture faite, persiste et signe.  
**Mr PETERS, François**, 52 ans, magasinier aux Ets BOHLY, demeurant au hameau de Souillères, commune de Melisey, (Hte-Saône) déclare.  
"Le 15 Novembre 1944, j'ai été invité à me présenter à la Feldgendarmerie de Lure, pour y subir un interrogatoire sur l'arrêt de quelques instants de l'usine, le jour du 11 Novembre 1943. A la suite de cet interrogatoire, j'ai été incarcéré comme fauteur de grève, chose absolument fautive, n'étant employé à aucune machine.  
Mon incarcération a duré 28 jours. Je n'ai subi qu'un interrogatoire au cours duquel j'ai été frappé.  
Mon arrestation est due uniquement à une vengeance de la part de LIGIER, qui a été condamné à la suite de coups et blessures, sur la personne de ma fille.  
Je n'ai jamais eu de différent avec le sieur ROUGE, bien que celui-ci était intime avec l'Allemand MATHIS et LIGIER.  
Bien que n'ayant aucune preuve contre ROUGE, j'ai la conviction qu'il est un des instigateurs de mon arrestation. Ce dernier m'a tenu à maintes reprises des propos germanophiles, jusqu'au moment où je l'ai invité à laisser en paix.  
Lecture faite, persiste et signe.  
**Mr BOHLY, Arsène**, 58 ans, industriel et maire de la commune de Melisey, (Hte-Saône), déclare.  
"A mon avis, ROUGE, Georges, quoique étant en bons termes avec l'Allemand MATHIS, n'a joué aucun rôle dans les arrestations du 11 Novembre 1943, à la suite de l'arrêt de l'usine, qui s'est produit entre onze heures et midi.  
MATHIS aurait téléphoné à la Feldgendarmerie de Lure, pour les tenir au courant de ce qui s'était passé à l'usine. Des arrestations sont dues uniquement à la dénonciation de MATHIS et non de la part de ROUGE.  
Lecture faite, persiste et signe.  
Nous mentionnons, que LIGIER a été exécuté par les F.F.I. Sa disparition a fait l'objet du P.V. N° 249 de notre Brigade, en date du 25 Octobre 1944.  
TROIS EXPEDITIONS  
destinées.  
(La première, avec un dossier de 17 pièces à Mr le Procureur de la République à Lure. La deuxième, à Mr le Sous-Préfet de Lure. La troisième, à nos Chefs.)  
Fait et clos à Melisey, le 19 Décembre 1944  
efumie  
Houge

VA ET REMISE PAR LE COMMANDEANT DE SECTION  
à Mr le Sous-Préfet de Lure, le 14 Décembre 1944

Procès-verbal de gendarmerie de la brigade de Melisey qui relate les causes des arrestations opérées par les Allemands au mois de novembre 1943 à Melisey auprès des ouvriers de l'usine Bohly, qui avaient cessé le travail le jour du 11 novembre 1943. Ce procès verbal est intéressant car il évoque les conditions de détention et les interrogatoires menés par les Allemands.

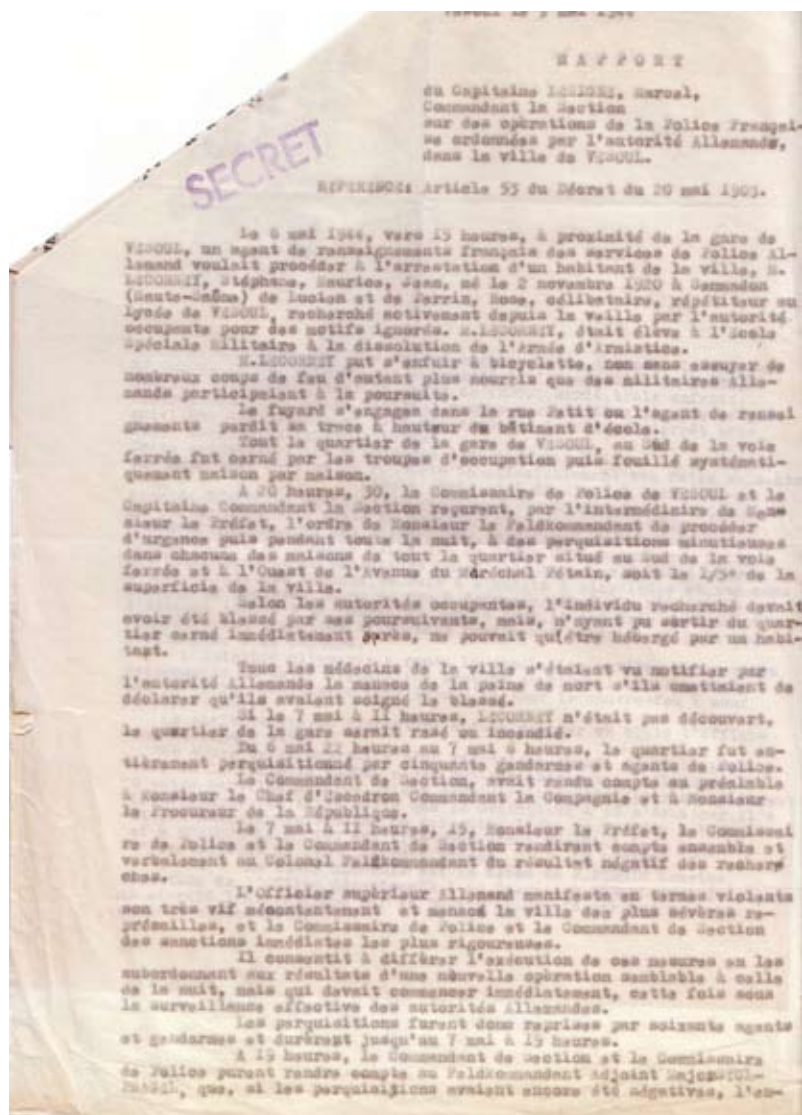


## Récit par Paul Baverel des tortures subies lors des interrogatoires, rédigé après guerre

La Feldgendarmerei n'a rien pu tirer de vous. <sup>15</sup>  
Vous êtes trop retifs pour eux et ils ont des quantités  
d'affaires à instruire. Les prisonniers sont pleurés à chaque  
4-5 hommes dans une cellule... le temps leur manque.  
On vous passe à la Gestapo.... Là, vous êtes reçus par  
des Messieurs beaucoup plus polis, beaucoup plus ravis  
que les lourdeaux de la Feldgendarmerei. Vêtus  
élégamment, parlant une français académique,  
presque sans accent, les mains soignées, on jurerait  
des ~~bonnes~~ fonctionnaires dans leur bureau, ayant une  
occupation saine et agréable. Si vous avez encore quelque  
illusion à leur sujet, vous déchanterez rapidement.  
Vous êtes descendus à la cave, où vous pourrez hurler, appeler  
au secours, crier, implorer tout à votre aise; mais (à part  
vos tortionnaires) ne vous entendra et aux yeux du  
grand public, les allemands seront toujours "corrects".  
<sup>les méthodes de torture sont les variables :</sup>  
On vous attache solidement les avant-bras sur une  
table d'os ou de bois et on vous enfonce des petits clous  
au bois sous les ongles, lentement, lentement afin que  
la douleur vous broie les nerfs, annihile votre volonté.  
Vous ne parlez pas ? on vous place dans une cabine isolée,  
d'une blancheur éblouissante, <sup>éclairée</sup> avec un projecteur de 2000 bougies.  
Vos mains sont ligotées derrière votre corps. Inutile de fermer  
les yeux. Au bout de 3 ou 4 heures, vous êtes fort de douleur.  
Il vous semble que vos yeux sont des charbons ardents qui  
vous hachent le cerveau, tout le corps. Vous résistez encore ?  
Passons à la pendaison par les poignets : rapidement vous  
vous évanouissez ~~sans~~ ou vous débâchez, ou vous aspergez d'eau  
et l'on recommence quand vous avez repris connaissance.  
Et toujours, toujours la même question "Avez-vous ?" mais  
avouez seulement et vous serez libre ! Dites nous les noms de

Paul Baverel est un résistant engagé dans l'Armée secrète (A.S.). Il est l'une des 34 victimes de la vague d'arrestations de février 1944 touchant Besançon et ses alentours. Arrêté sur son lieu de travail par la Feldgendarmerei, il est détenu à la prison de la Butte avant d'être déporté N.N. (Nacht und Nebel, « Nuit et Brouillard ») en Allemagne. C'est lors de sa captivité à la Butte qu'il est interrogé et torturé. Il fera le récit détaillé de cette douloureuse expérience après la guerre, décrivant les méthodes employées par ses bourreaux pour le faire parler.

# L'affaire Stéphane Lecorney, mai 1944



Le samedi 6 mai 1944 un traître vendu à la *Feldgendarmarie*, ancien résistant FTP, interpelle devant la gare un résistant du réseau Béarn, Stéphane Lecorney, 24 ans, répétiteur au lycée Gérôme. Coups de feu, bagarre. Le résistant réussi à s'enfuir en direction de la rue Petit et disparaît. Les Allemands ordonnent aussitôt à la police et à la gendarmerie vésulienne de retrouver le fugitif. Pourtant Lecorney n'est pas retrouvé. On sait aujourd'hui qu'il a réussi à gagner le plateau de Cita avant que le piège ne se referme sur lui. Le 7 mai le *Feldkommandant* réunit dans son bureau le préfet, le commissaire de police et le capitaine de gendarmerie. Ces deux derniers sont accusés de tiédeur et le *Feldkommandant* menace la ville de représailles très graves comme l'indique la première page de ce rapport de police, qui précise entre autres que le quartier de la gare sera rasé ou incendié si on ne retrouve pas le fugitif. Le préfet prend la défense des deux hommes et réclame pour lui seul la responsabilité de l'affaire. Il sera arrêté le 17 mai en même temps que d'autres préfets, transféré à Besançon puis à Dijon et en juillet 1944 au camp de Dachau, où il mourra le 15 janvier 1945.



# Constatation de décès dressée par le docteur Reymond, 25 avril 1944

Je, soussigné; REYMOND Georges, docteur en médecine à SAINT CLAUDE, certifie, sur réquisition verbale de Monsieur le Maire de CHEVRY demandant de visiter trois individus trouvés morts sur le territoire de cette commune et de déterminer les causes de la mort, m'être transporté sur les lieux et avoir fait les constatations qui suivent :

I° - L'un des cadavres ayant son identité connue, soit : COLLOT Camille, la description de ses vêtements n'étant pas nécessaire, je me contenterai de décrire la blessure ayant déterminé la mort : C'est une plaie par arme à feu dont la balle a pénétré dans la région sous-claviculaire gauche moyenne, a traversé le corps d'avant en arrière, de haut en bas et de dehors en dedans pour sortir dans la région dorsale inférieure gauche.

La mort a dû être assez rapide mais probablement non foudroyante. Elle remonte à 5 ou 6 jours.

II° - L'inconnu qui sera étiqueté N° 2 mesure 1 m,69 environ. Il a de 20 à 25 ans, des cheveux châtain foncés; la barbe, de même couleur, date de 4 à 5 jours.

Les opérations de « nettoyage » par la division allemande 157 continuent dans la région de Saint-Claude après la rafle du 9 avril 1944. Le 18 avril, sans doute sur dénonciation, un groupe de maquisards réfugiés dans la grotte du Mont, sur la commune de Villard-Saint-Sauveur en limite de la commune de Chevry (aujourd'hui rattachée à Saint-Claude), est pris d'assaut par un détachement allemand. Huit sont tués sur place ou dans leur fuite; les circonstances en restent mal connues.

Le procès-verbal du médecin requis par le maire de Chevry a pour objet de constater les décès de trois jeunes hommes, de permettre l'identification des corps et de fournir des indications sur la date et les causes de leur mort.



# Attaque du maquis de Ternuay,

1<sup>er</sup> août 1944

GENDARMERIE NATIONALE  
-----  
LEGIION DE FRANCHE-COMTE  
-----  
COMPAGNIE DE LA HAUTE-SAONE  
-----  
SECTION DE LURE  
-----  
N° 744/2

LURE , le 3 Août 1944 .  
R A P P O R T  
du Capitaine ROQUE , Commandant la Section de  
Gendarmerie de Lure ,  
sur une opération de police effectuée à TERNUA  
(Haute-Saône) par les troupes occupantes .

REFERENCE : Article 53 du Décret du 20 Mai 1903 .

HAUTE-SAONE

Le 1er Août 1944, de cinq à dix heures, un combat s'est déroulé sur le territoire de la commune de TERNUAY (Haute-Saône) au hameau " La Montagne " et dans les bois environnants, entre l'armée occupante et des éléments subversifs.

Les Allemands ont incendié onze fermes de ce hameau, six habitées et cinq inhabitées.

Les fermes habitées renfermaient du mobilier, des instruments agricoles et la récolte de foin. Seules les bêtes ont été sorties des écuries.

Les deux seules fermes du hameau qui restent ont été pillées ainsi qu'une du village de TERNUAY . Le butin a été emporté par la troupe ainsi que quelques vaches et moutons .

Quatre hommes du hameau et un jeune homme d'une localité voisine ont été fusillés.

Les éléments de l'Armée d'occupation auraient eu plusieurs morts et blessés .

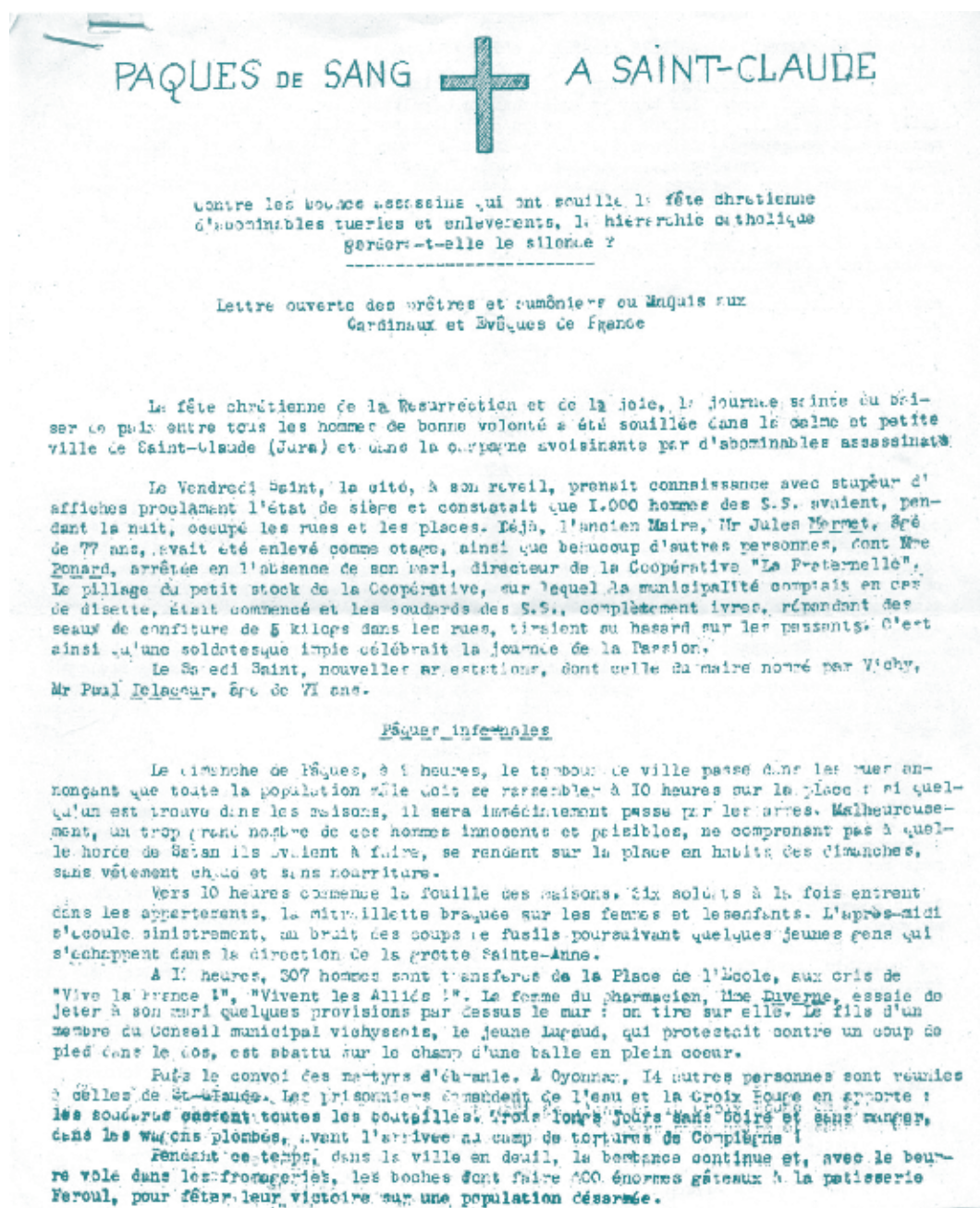
IDENTITE DES VICTIMES :

- 1°- Mr GRANDMOUGIN, Joseph, Abel, 61 an, cultivateur au hameau "La Montagne", commune de Ternuay, (Haute-Saône), né au dit lieu le 8 mai 1883, marié, sept enfants, de nationalité française .
- 2°- Mr. JENNIROY, François, Auguste, 44 ans, cultivateur, au hameau " La Montagne ", commune de Ternuay (Haute-Saône), né à Servance (Haute-Saône) le 7 janvier 1899, célibataire, de nationalité française.
- 3° Mr. GRANDMOUGIN, Pierre, Marcel, 25 ans, cultivateur, au hameau "La Montagne" commune de Ternuay (Haute-Saône), né au dit lieu le 9 mai 1919, célibataire, de nationalité française .
- 4°- Mr. GRANDMOUGIN, Pierre, Auguste, Albert, 35 ans, cultivateur au hameau "La Montagne" commune de Ternuay (Haute-Saône), né au dit lieu le 30 Juillet 1909, célibataire, de nationalité française.
- 5°- Mr. CLAUDEL, Marcel, Georges, 23 ans; cultivateur, à Haut-du-Them (Haute-Saône), né au dit lieu le 25 Mars 1921, célibataire, de nationalité française .

Rapport de la gendarmerie de Lure daté du 1<sup>er</sup> août 1944 qui fait état de l'attaque du maquis de Ternuay en Haute-Saône, au hameau de « La Montagne » par l'armée allemande. À l'issue de cette action, les Allemands ont pillé et incendié onze fermes du hameau et ils ont fusillé cinq hommes dont les noms figurent sur le document. Ces actions de plus en plus violentes et nécessitant d'importants moyens contre la Résistance se multiplient au cours de la seconde moitié de l'année 1944 pour tenter d'affaiblir les maquis haut-saônois.



# Tract « Pâques de sang à Saint-Claude », mai-juin 1944



Ce tract de 3 pages, signé d'un « groupe de prêtres et aumôniers du maquis » et composé sur une machine à écrire en mauvais état, a été donné à la ville de Saint-Claude par le fils d'un résistant du Territoire de Belfort.

Comme nous l'apprend une brochure intitulée « Récits d'atrocités nazies » où il figure aux côtés du massacre d'Oradour, il avait été édité en juin 1944 par le Mouvement National contre le Racisme (MNCR), une organisation de la Résistance intérieure créée à l'initiative des FTP-MOI (Francs-Tireurs et Partisans – Main-d'œuvre Immigrée).

Après un récit des exactions allemandes d'avril 1944 dans le Haut-Jura, les auteurs enjoignent l'Église catholique de condamner les forces et le régime d'occupation.





## Demande de libération par le préfet de Belfort, 23 février 1942

23 Février 42.-

Le PREFET de BELFORT

à Monsieur l'AMBASSADEUR DE FRANCE  
Délégué Général du Gouvernement Français  
dans les Territoires Occupés

P A R I S

OBJET : Demande de libération.-

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le nommé  
PIERREPAQUE Léon, né à NANCY, le 23 Mars 1893, domicilié à BELFORT,  
80 bis, Avenue Jean-Jaurès, objet d'une mesure d'internement de  
la part des Autorités d'Occupation.

L'intéressé, actuellement détenu à la Prison de  
CLAIRVAUX, est un Ancien Combattant de la Guerre 1914-1918; il  
avait été arrêté comme otage le 26 Mars dernier, à la suite de la  
fuite de son frère, le nommé PIERREPAQUE Charles, inculpé de  
détention d'armes.

Ce dernier, surpris alors qu'il tentait de rentrer à  
BELFORT, a été passé par les armes à BESANCON, le 22 Décembre 1941.

Il résulte dès lors que le motif d'incarcération du  
nommé PIERREPAQUE Léon ait perdu tout fondement.

Je vous saurais gré de bien vouloir tenter une démarche  
en sa faveur auprès des Hautes Autorités Allemandes.

J'ajoute que l'intéressé, qui du reste ne jouit pas de  
la plénitude de ses facultés du fait de commotion reçue au cours  
de la guerre 1914-1918, s'est toujours abstenue de toute activité  
politique.

Le Préfet,

Sont concentrés dans cette lettre à la fois des motifs d'arrestation, une exécution, la pratique de l'emprisonnement d'un otage. Charles Pierrepague est – avec le douanier Gauchet – la première victime de l'occupation dans le Territoire de Belfort : ils ont été arrêtés en mars 1941 pour avoir tenté de voler des armes à Belfort et fusillés à la Citadelle de Besançon en décembre de la même année.

# Extrait d'un registre d'écrou de la maison d'arrêt de Besançon, juin 1942

|                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Amstoutz Maurice</b></p> <p>Fils de <b>Ernest Amstoutz</b> et de <b>Blanche Couste</b>, né le 18 Mars 1914, demeurant à <b>Étupes</b>, profession <b>ouvrier</b>, marié, sans enfant, Degré d'instruction : <b>élémentaire</b>, Religion déclarée : <b>Catholique</b>.</p> |  | <p>Ce jour-là, le 17 Juin 1942, j'ai présenté au greffe de la maison d'arrêt de Besançon, le sieur <b>Amstoutz Maurice</b>, à la résidence de <b>Étupes</b>, porteur d'un ordre de prise par <b>le Procureur de la République</b>.</p> <p>sous la date du 16 Juin 1942, en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du <b>pamier Amstoutz Maurice</b> prévenu de <b>Vol avec effraction</b>.</p> <p>ainsi que le constaté l'acte qui m'a été présenté, et dont la transcription se trouve ci-contre.</p> <p>L... dit <b>Amstoutz Maurice</b>, a ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur <b>Amstoutz Maurice</b> a signé avec moi, après avoir reçu décharge.</p> <p>Signature : <i>Amstoutz Maurice</i></p> <p>Fait à <b>Besançon</b>, le <b>17 Juin 1942</b>, Signé : <i>[Signature]</i></p> |
| <p><b>SIGNALEMENT</b></p> <p>Taille <b>1,75</b> m. Poids <b>65</b> kg. Couleur des yeux <b>bleus</b>. Couleur des cheveux <b>bruns</b>. Couleur de la peau <b>brun</b>. Marque particulière <b>aucune</b>.</p>                                                                   |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Par Arrêt de la <b>C. de Besançon</b> en date du <b>17 Juin 1942</b>, le nommé <b>Amstoutz Maurice</b>, âgé de <b>28 ans</b>, né à <b>Étupes</b>, arrondissement de <b>Belfort</b>, département de <b>la Haute-Saône</b>, demeurant à <b>Étupes</b>, profession de <b>ouvrier</b>, déclaré <b>complice de l'attentat du 22 Mars 1942</b>, a été condamné à la peine de <b>8 ans de travaux forcés</b>.</p> <p>En vertu de l'arrêt du <b>17 Juin 1942</b>, le <b>17 Juin 1942</b>, j'ai été chargé de le conduire à la prison de Besançon.</p> <p>Signé : <i>[Signature]</i></p> <p>Certifié conforme par le sousigné, Surveillant-Chef de la maison,</p> | <p>En vertu de l'arrêt du <b>17 Juin 1942</b>, le <b>17 Juin 1942</b>, j'ai été chargé de le conduire à la prison de Besançon.</p> <p>Signé : <i>[Signature]</i></p> | <p>Passé à la maison d'arrêt de Besançon, le <b>17 Juin 1942</b>, le <b>17 Juin 1942</b>, j'ai été chargé de le conduire à la prison de Besançon.</p> <p>Signé : <i>[Signature]</i></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La prison de Besançon est divisée en deux sections : une section française où sont incarcérés les détenus de droit commun, mais également des personnes suspectées d'attentats terroristes ou de menées communistes, et une section allemande, où sont emprisonnés des individus placés directement sous le contrôle de l'occupant.

Cet extrait du 17 juin 1942 fait apparaître le parcours de Maurice Amstoutz pendant son incarcération. Né le 18 mars 1914, à Étupes, il est arrêté et incarcéré à Belfort le 24 avril 1942, puis transféré à la maison d'arrêt de Besançon (section française) le 17 juin 1942. Par arrêt de la Cour spéciale de Besançon du 1<sup>er</sup> juillet 1942, il est déclaré coupable de menées communistes et condamné à la peine de huit ans de travaux forcés. Il est transféré à la section allemande le 7 décembre 1942, puis à la prison de la Santé le 29 avril 1943.



Lettre de Pierre Villeminot à sa  
femme depuis le fort de Romainville,  
18 avril 1943



Extraits de la lettre :

[...] « Un mot sur la vie ici. Mélange de Gaullistes, de francs-tireurs comme moi, d'espions, de suspects et de communistes. Compagnons admirables, moral de premier ordre, mais conditions pénibles, poux, puces, punaises. » [...]

« Je t'ai déjà dit de réhabiliter aux yeux de la population l'esprit de notre organisation et de flétrir la conduite des policiers français et des gendarmes tels que les nôtres qui se sont conduits en assassins. » [...]

Mobilisé en septembre 1939, Pierre Villeminot participe à la « drôle de guerre ». Après la défaite française, il est obligé de se réfugier en Suisse. De retour dans son pays natal – Clerval – en mai 1941, il commence à récupérer des armes. En avril 1942, il participe à la création d'un des premiers groupes de résistance active en Franche-Comté, la « Compagnie Valmy ». Arrêté par la police française le 15 octobre 1942, il est d'abord interné à la prison de la Butte à Besançon jusqu'en février 1943, puis au fort de Romainville. C'est là qu'il rédige le 18 avril 1943, sur un minuscule bout de papier, une lettre destinée à sa femme, Yvonne Villeminot. C'est l'une des dernières lettres qu'elle recevra de lui.

À partir de mars 1943, Pierre Villeminot est déporté N.N. (*Nacht und Nebel*, « Nuit et Brouillard ») au camp du Struthof (Alsace). Il meurt le 17 avril 1945, assassiné avec 187 autres déportés au commando de Gröditz (Saxe).

## Graffitis de l'hôtel de Clévans, siège de la Gestapo à Besançon



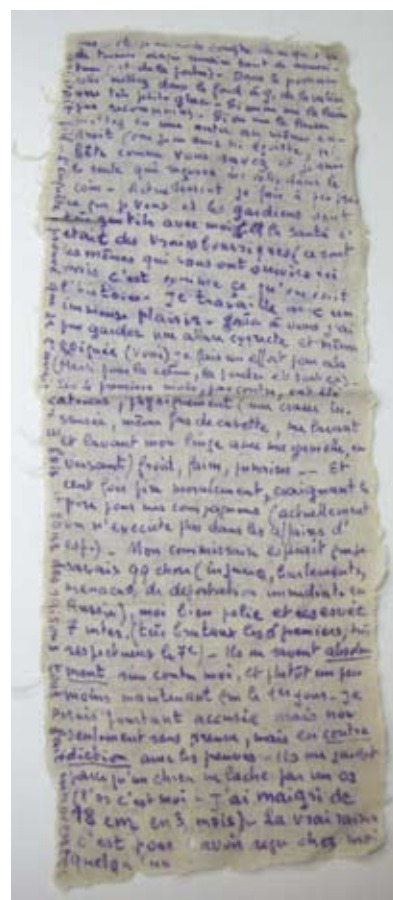
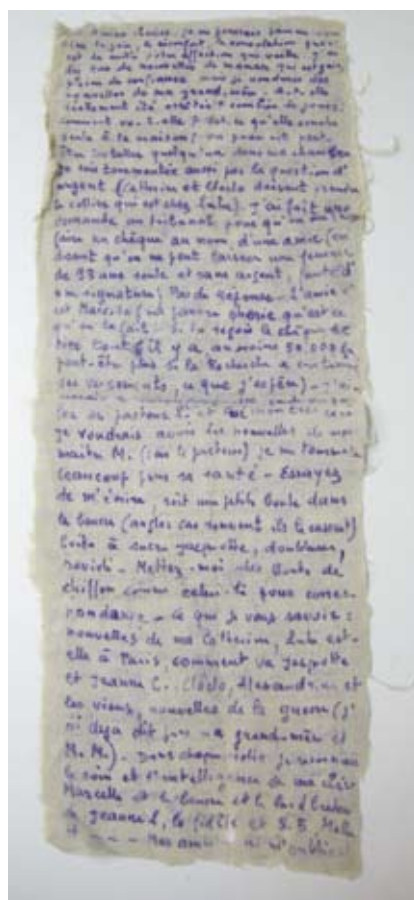
L'hôtel de Clévans, situé rue Lecourbe à Besançon, est investi par la Gestapo à partir d'août 1943. Ses caves servent alors de prison et de lieu d'interrogatoires et de torture. Sur les murs, les prisonniers ont laissé de nombreux graffitis. Parmi eux, celui de Joseph Masina. Membre des FFI du Jura, Joseph Masina est arrêté à Arbois le 28 mars 1944 par des gendarmes français qui le livrent aux autorités d'occupation. Interné à la prison de la Butte à Besançon, il est interrogé et torturé par la Gestapo dans les caves de l'hôtel de Clévans. À son retour de déportation, il raconte son expérience : « Les interrogatoires durent neuf jours, de six heures le matin à six heures le soir. [...] Ils sont effectués presque sans discontinuer, sans boisson ni nourriture [...] et sont difficilement explicables vu les moyens très étudiés et sophistiqués employés. »

D'autres graffitis n'ont pu être identifiés mais restent des marques émouvantes laissées par les prisonniers de l'hôtel de Clévans.





# Lettre sur tissu écrite par Germaine Tillion de la prison de Fresnes, 5 avril 1943



## Transcription :

« [...] Grâce à vous, j'ai pu garder une allure correcte et même soignée (vouli). Je fais un effort pour cela (merci pour la crème, la poudre et tout ça). Les 4 premiers mois par contre ont été atroces, physiquement (une crasse insensée, même pas de cuvette, me lavant et lavant mon linge dans ma gamelle, en versant), froid, faim, punaises... Et cent fois pire moralement, craignant le pire pour mes compagnons (actuellement, on exécute plus dans les affaires d'esp.). Mon commissaire espérait que je savais qq chose (injures, hurlements, menaces de déportation immédiate en Russie), moi bien polie et réservée. 7 inter. (très brutaux les 6 premiers, très respectueux le 7<sup>e</sup>). Ils ne savent absolument rien contre moi, et plutôt un peu moins maintenant que le 1<sup>er</sup> jour. Je suis pourtant accusée mais non seulement sans preuve, mais en contradiction avec les preuves. Ils me gardent parce qu'un chien ne lâche pas un os (l'os c'est moi - j'ai maigri de 18 cm en 3 mois) [...] »

Germaine Tillion, ethnologue reconnue pour ses travaux dans les Aurès, en Algérie, s'engage dès 1940 dans la Résistance en rejoignant le groupe du Musée de l'Homme. Elle est arrêtée le 13 août 1942, détenue à la prison de la Santé puis celle de Fresnes. Elle parvient à établir une correspondance avec son amie Marcelle Monmarché en écrivant sur des petites bandes de tissus dissimulées dans la doublure de ses vêtements, eux-mêmes disposés à l'intérieur de colis autorisés entre la prison et l'extérieur. Elle y décrit ses conditions de vie à Fresnes, ses interrogatoires mais aussi son inquiétude pour ses camarades, et pour sa mère emprisonnée à son tour. Germaine Tillion sera déportée en octobre 1943 au camp de Ravensbrück avec sa mère, qui décédera peu de temps avant la libération du camp. Germaine Tillion survivra et de retour en France, consacrera une grande part de sa vie au témoignage.

# Liste des résistants exécutés par les Allemands à la citadelle de Besançon

Exécutions à la Citadelle de BESANCON.

| Noms et Prénoms           | Résidence                    | Date de l'exécution |
|---------------------------|------------------------------|---------------------|
| VALET Marius              | VERVIÈRE                     | 20-4-43             |
| CHAMILLAND François       | ARNOIS (J)                   | 10-9-43             |
| TROUS Henri               | SAINT-HIPPOLYTE              | 21-10-43            |
| BASCHOT Fernand           | CHATELAIN (B)                | 20-11-43            |
| BOUL André                | HANGY                        | 20-11-43            |
| PIERREPAQUE Charles       | BELFORT                      | 27-12-43            |
| SIGHER Emile              | ORREY (Ain)                  | 27-12-43            |
| PARIS Ed MONTAGNE Charles | STURM (Hollande)             | 19-3-43             |
| VAN HAAREN Hermann        | SAINT-GRATYENHAGE (Hollande) | 19-3-43             |
| VAN DE WETERING Anthony   | DER HAAG (Hollande)          | "                   |
| STARFORT Jean             | DER HAAG                     | "                   |
| VAN STERN Jean-Pierre     | ARHENDIEN (Hollande)         | "                   |
| BOCHERON                  | STRAZBOURG                   | 20-4-43             |
| GUIN Paul                 | "                            | "                   |
| CATELON                   | "                            | 0-0-43              |
| SEIVE Mathias             | AVIGNON                      | 0-0-43              |
| SCHROEDER Joseph          | TOURNECO                     | 10-0-43             |
| PERLINI Richard           | ADDONCOY                     | 0-0-43              |
| BURG Joseph               | VALMONT                      | 10-0-43             |
| BATLAND Antoine           | RETHIER                      | 0-0-43              |
| BALOGGIO Attilio          | GIRMAURY (B)                 | 27-0-43             |
| PERROT Maurice            | "                            | "                   |
| COMPAGNON Jean            | COCHETOT                     | 26-0-43             |
| GLADON Philippe           | FONTEN                       | "                   |
| ROTHMAN Georges           | REUSCHEN                     | "                   |
| POUET Roger               | "                            | "                   |
| POUET Marcelin            | "                            | "                   |
| PAILLARD René             | AVERTY                       | "                   |
| CHAPPIN Jean              | SAVOY                        | "                   |
| RECHET Marcel             | PUY                          | "                   |
| FERTET Henri              | VALOTTE                      | "                   |
| RECHARD Mathias           | CHIGNY                       | "                   |
| STACE Marcel              | LANDES                       | "                   |
| PAQUERAND Paul            | SAINT-ST-GEORGES (C-6'er)    | "                   |
| TRABARD Maurice           | QUIE s/ LAURET               | "                   |
| RETHOUY Gaston            | REUSCHEN                     | "                   |
| ATCHEMY Raymond           | LANDES                       | "                   |
| PICHELOT Alexandre        | WILLA (B)                    | 25-10-43            |
| LEMY Vital                | CHES-ET-ABRIEN               | 17-1-44             |
| TERRIER Jean              | REUSCHEN                     | 24-1-44             |
| CUCILIANI Joseph          | LE HAMEY                     | "                   |
| BOULANGER Xavier          | BELJOUTIN (B)                | 1-2-44              |
| BEULANGER Paul            | "                            | "                   |
| CASSEYNY Albert           | "                            | 2-2-44              |
| HARRY Georges             | REUSCHEN (B-0)               | "                   |
| SHILL Raymond             | JOUVILL (B-0)                | "                   |
| CHAUVEY Maurice           | PROTET-LES-VALS (B-0)        | "                   |
| JULY Emile                | REUSCHEN (B-0)               | "                   |
| BELLET Albin              | VERCEL (B-0)                 | "                   |
| POISSON Léon              | "                            | "                   |
| BONNET Eugène             | "                            | 0-0-44              |
| CORDIER André             | REUSCHEN-REUSCHEN            | 20-0-44             |
| HARTY Roger               | LEVAL (Nord)                 | "                   |
| DELLATY André             | BELFORT                      | "                   |

- 2 -

|                          |                       |         |
|--------------------------|-----------------------|---------|
| BOFFRANE Pierre          | BELFORT               | 20-2-44 |
| GUIGON Roger             | "                     | "       |
| SCHWIKER Marcel          | "                     | "       |
| BURGARD Charles          | "                     | 27-2-44 |
| SCOT Jean                | "                     | "       |
| MARTIN Aloyse            | "                     | "       |
| GLADON Roger             | "                     | "       |
| CELESTIN Henri           | "                     | "       |
| BANGLER Louis            | "                     | "       |
| GIRARDOT Yves            | "                     | "       |
| UTER René                | DARJOUTIN (B)         | "       |
| LEURE Marie              | BELFORT               | "       |
| STOILEY René             | DARJOUTIN             | 1-3-44  |
| RICHARD Charles          | MONTMILLIARD          | 21-3-44 |
| COCHET Pierre            | DOLE (J)              | 24-3-44 |
| POULET Gilbert           | "                     | "       |
| RICHE Denis              | VANDENCOURT           | "       |
| WILF René                | REUSCHEN-REUSCHEN     | 0-4-44  |
| BANQUE Charles           | BELFORT               | "       |
| CHAILLARD Henri          | REUSCHEN              | 14-4-44 |
| CHOCHARD Robert          | REUSCHEN              | "       |
| FERRARI Louis            | MURRAY                | "       |
| CHINQUAND André          | SCHALK                | "       |
| BOCHOT Roger             | "                     | "       |
| GIRARD Henri             | "                     | "       |
| FIEBEE-THOUILLAT Gabriel | DOLE (J)              | 20-4-44 |
| COUDT Bernard            | "                     | "       |
| REINIERE André           | GIRMAURY (B)          | 0-5-44  |
| ATRAULT Paul             | STUPAS                | 1-5-44  |
| FISCHER Raymond          | MONTMILLIARD          | "       |
| PERSONITAT César         | ARNOIS (J)            | "       |
| GIRARD Gabriel           | "                     | "       |
| CARON René               | "                     | "       |
| PAVET Raymond            | (de passage à ARNOIS) | "       |
| HARTY Robert             | VOLJAUCOURT           | 0-0-44  |
| REUSCHEN Charles         | "                     | "       |
| REUSCHEN Guy             | MONTMILLIARD          | "       |
| PIERROT Maxime           | GIRMAURY (B)          | "       |
| MUTILLER Robert          | VALENTIGNEY           | 20-6-44 |
| SHILL Pierre             | LEUSCHEN              | "       |
| THOUILLAT Louis          | BELFORT               | "       |
| SHILL Emile              | GIRMAURY (B)          | 10-7-44 |
| SHILL Jean               | "                     | "       |

f / 14/10/44

La Citadelle de Besançon, occupée par les Allemands, sert notamment de lieu d'exécution. C'est ainsi que furent fusillés, entre le 28 avril 1941 et le 15 juillet 1944, une centaine de résistants, dont un inconnu. Parmi eux se trouvent une majorité de Français, des Espagnols, des Italiens, deux Luxembourgeois, deux Suisses et un Polonais.

On notera l'épisode douloureux du 26 septembre 1943 quand seize jeunes gens sont exécutés. Parmi eux se trouve Henri Fertet, lycéen de 16 ans, qui fait partie du groupe de résistance « Guy Mocquet ». Avant d'être exécuté, Henri Fertet écrit à ses parents une lettre poignante, où il affirme avec force et conviction son engagement dans la Résistance et son amour pour la patrie.

Une copie de cette lettre est conservée aux Archives départementales du Doubs (1485 W 62).





## Liste des fusillés d'Écot

SAUNIER Justin, garde forestier, marié, 2 enfants  
MONTAGNON Joseph, cultivateur, 22 ans, marié, sans enfant  
BUSSON Marc, cultivateur, 22 ans, célibataire  
BOISSON Marcel, 22 ans, fils d'un employé S.N.C.F. de MONTBELIARD  
JEANGRAND André, 23 ans, marié, 1 enfant  
JEANGRAND Edmond, 22 ans, célibataire, frère du premier  
PELLIER Vite Louis, 40 ans, marié, 1 enfant  
PELLIER Xavier, 42 ans, 3 enfants, frère du précédent  
PELLIER Paul, 18 ans, fils de Xavier PELLIER  
BARDOT Henri, célibataire, 30 ans, 4 frères prisonniers  
PASSIER Jules Paul, 35 ans, marié, 1 enfant à venir  
MONNIN Paul Charles, 40 ans, marié, 4 enfants  
MONNIN Michel, 18 ans, fils du précédent  
SARRAZIN Léon Edmond, 19 ans  
MACLE Paul, 16 ans  
CARISEZ Raymond, 19 ans  
DUCRET Aristide, célibataire, 45 ans environ  
LEPICHON Henri Hubert, 45 ans, 4 enfants, 1 fils prisonnier  
STOCKETTI Marcel, 40 ans, marié, 4 enfants  
BARDOT Joseph, célibataire, 40 ans  
BARDOT Georges, 35 ans, célibataire, frère du précédent  
DUCRET Maurice, célibataire, 20 ans

Ces hommes ont été fusillés le 19 SEPTEMBRE 1944, à 20 heures,  
aux Grands Jardins, au lieu-dit "Le Parc".

En septembre 1944, Villars-sous-Écot fait partie de ces villages du Pays de Montbéliard situés sur la ligne de front allemande. Le 10 septembre, les habitants croient à la libération mais le village est repris dès le lendemain. La population y est totalement isolée et dépourvue de tout. Par ailleurs, divers incidents et accrochages survenus au cours de l'été, le cataloguent comme « village de terroristes » aux yeux de l'ennemi. Le 19 septembre, 22 hommes âgés de 16 à 47 ans sont menés à pied à Montbéliard. Dans la soirée, ils sont « jugés » et condamnés à mort. Ils sont exécutés au lieu-dit des Grands Jardins, sur les hauteurs de la ville. Leurs familles ne seront averties de la tragédie qu'une vingtaine de jours plus tard. Villars-sous-Écot paie un lourd tribut aux activités résistantes qui s'y étaient développées quelques semaines plus tôt. Le village a été martyrisé pour l'exemple. L'ennemi, sentant la défaite proche, a voulu laisser une empreinte indélébile de son passage.

# Destruction de la maison et assassinat de M. Picot à Angirey, 10 septembre 1944



5316 A.9

République Française.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX DOMMAGES DE GUERRE.

30 DEC 1944

49792

## DÉCLARATION DE SINISTRE.

DOMMAGES AGRICOLES.

(Ordonnance n° 15 du 17 de 8 septembre 1943.)

À déposer par le sinistré ou par ses mandataires à la Mairie du lieu de l'exploitation sinistrée.

### I. — ÉTAT CIVIL DU PROPRIÉTAIRE :

NOM (ou raison sociale) : Picot Nationalité : Française

Prénoms (ou forme de la Société) : Jean François

Date et lieu de naissance (ou de la constitution de la Société) : 31 Mars 1891 à Angirey

Domicile actuel : chez son père, M. Picot, au coin de la route de la Vallée

### II. — SITUATION DE L'EXPLOITATION :

Désignation cadastrale : Angirey Lieu dit : Malain

Commune : Angirey Département : Haute-Saône

### III. — NATURE DE L'EXPLOITATION :

Grandes-cultures - Cultures de céréales - Exploitation spécialisée (maraîchage, viticulture, arboriculture...).

(Rayer les mentions inutiles et compléter la case choisie.)

### IV. — DATES ET ORIGINES DU OU DES SINISTRES :

DATE : 10 septembre 1944

ORIGINE (Bombardement, explosion, chute d'objet, incendie) : Village incendié par les Allemands

A Gray le 29 Octobre 1944

(Signature du sinistré)

Photo de la maison de M. Picot Jean-François du village d'Angirey, incendiée par les Allemands le 10 septembre 1944 par une colonne allemande qui battait en retraite depuis Gray. Le village d'Angirey fut entièrement brûlé par les Allemands en représailles à l'attaque du convoi par un groupe de résistants. Le village sera entièrement reconstruit à la fin des années 1940 et la déclaration de sinistre fait mention de l'assassinat du propriétaire de la maison par les Allemands.

AD70,  
213W61



# Rapport des Renseignements Généraux, 11 juillet 1944

Commissariat des Renseignements  
Généraux

Poste de Saint-Claude

N° 168

Saint-Claude, le 9 Août 1944

Entrée à la  
Préfecture N° 3295 / 60

L'Inspecteur des Renseignements Généraux BRU  
à

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude  
Monsieur le Commissaire des Renseignements  
Généraux à Lons-le-Saunier.

Vu

13 AOÛT 1944

ARCHIVES CO DEP.  
Préfecture  
Jura

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit:

A CHARCHILLA II Juillet :

Deux colonnes de troupes se dirigeaient sur Moirans, l'une par Meussia et l'autre par Brillat. La colonne venant de Brillat a pillé les caves des cafés Baland et Vuillermoz- beaucoup de soldats ivres ou excités par la boisson- En montant la côte, cette troupe rencontre au lieu dit "Le Moulinet" un barrage d'où partent des coups de feu. Aussitôt une partie de la colonne prenant à gauche le chemin qui conduit à Charchilla arrive au lieu dit "La Mercantime" et s'empare de deux hommes habitant la maison, puis monte vers l'église et se répand dans le village. Plusieurs hommes sont arrêtés, quelques uns sont laissés en liberté. Le feu est mis à plusieurs maisons; le total des maisons brûlées dans le village et les environs est de 10.

Un homme de Brillat et deux autres aux maisons "Sous la Côte" ont été fusillés. Les hommes du village prisonniers sont au nombre de 16 et conduits en direction de Moirans. Environ 400 m. après le carrefour du "Gouillat", sur la côte de Moirans, à gauche, il y a un champ d'orge. C'est là que les 16 prisonniers sont conduits et fusillés. Le lendemain soir un garde-forestier a trouvé les 16 corps et a donné l'alerte au village. Ceux-ci ont été transportés et inhumés dans le cimetière du village du côté nord de l'église, dans une fosse commune. Voici les noms des victimes: FAIVRE Ernest, BOUQUEROD Albert, GAILLARD Louis, NEEUGET Marius, PEUGET Louis, MATHIEU Lucas, FAVRE Marcel, FAVRE Edouard, BOURGEAT Louis, VUILLERMOZ Marius, FOULON Auguste, MARTELET Louis, FORESTIER Paul, VINCENT Auguste, MAILLARD Henri, PONCET Marcel. De plus, ce village a été pillé.

Représailles aveugles à Charchilla (Jura).

# Photographie du village de Saint-Didier après le 25 avril 1944



Saint-Didier est un lieu d'hébergement pour des groupes de maquisards et le clocher de l'église, ainsi que plusieurs fermes, servent de dépôt pour les armes parachutées. L'exécution, le 20 avril 1944, de deux policiers allemands, dans le village, par des membres du maquis dirigé par Jean Guyot dit « Guérin », provoque une opération de représailles cinq jours plus tard. Le village est cerné, plusieurs maisons sont incendiées, six habitants, dont le maire, sont exécutés et deux sont déportés.



## Coyrière, village martyr du Jura, juillet 1944



Coyrière, comme d'autres villages jurassiens, a subi les représailles de l'armée allemande. En effet, depuis l'annonce du débarquement en Normandie une action de guérilla générale est enclenchée par la Résistance dans le Jura. En réponse, l'occupant se livre à une terrible opération de représailles sur les populations civiles. Celle-ci prend différentes formes : maisons incendiées, pillages, arrestations, viols, exécutions, déportations. À Coyrière, la quasi totalité des maisons du village sont incendiées – 34 sur 37 – et une personne est fusillée.

Malgré cette flambée de violence, la population jurassienne maintiendra son soutien aux résistants, faisant ainsi échouer la volonté de briser l'assise populaire de la Résistance.



Exécution de Jules Mongin  
et Arthur Letang,  
14 mai 1941



Affiche allemande bilingue annonçant l'exécution de Jules Mongin et Arthur Letang, deux agriculteurs du village de Vanne en Haute-Saône, condamnés à mort puis fusillés à la Combe Freteuille au sabot de Frotey le 14 mai 1941 pour avoir tué et jeté le corps d'un motocycliste allemand dans la Saône au mois de juin 1940. Leur nom figure aujourd'hui sur le monument aux morts du village de Vanne. Ils sont les deux premiers fusillés haut-saônois.



## Avis d'exécution de Marius Vallet, avril 1941

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Bekanntmachung</b></p> <p>Der Hilfsarbeiter</p> <p><b>Marius VALLET</b></p> <p>wohnhaft in Verrieres de Joux (Dep. Doubs) ist wegen Gewalttat gegen zwei Angehörige der deutschen Wehrmacht durch das Kriegsgericht zum</p> <p><b>T O D E</b></p> <p>verurteilt und am</p> <p>28. April 1941</p> <p><b>ERSCHOSSEN</b> worden</p> <p>Den 29. April 1941.</p> <p><b>Das Kriegsgericht.</b></p> | <p><b>ARRÊT</b></p> <p>de la <b>Cour Martiale</b></p> <p>Pour avoir commis des</p> <p><b>actes de violence contre deux militaires allemands</b></p> <p>le nommé :</p> <p><b>Marius VALLET</b></p> <p>Manœuvre</p> <p>domicilié à Verrieres-de-Joux (Doubs)</p> <p>a été condamné à la</p> <p><b>PEINE DE MORT</b></p> <p>Il a été</p> <p><b>FUSILLÉ:</b></p> <p>le 28 Avril 1941.</p> <p>Fait le 29 Avril 1941.</p> <p><b>La Cour Martiale.</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Marius Vallet est le premier des fusillés de la Citadelle. Arrêté en avril 1941 par les douaniers allemands alors qu'il franchit la ligne de démarcation, il parvient à s'enfuir en blessant gravement deux soldats allemands. Les autorités françaises le retrouvent et le remettent immédiatement aux Allemands. Condamné à mort, il est fusillé le 28 avril 1941. Plus tard, en souvenir de son engagement, un groupe de résistants FTP prendra le nom de « groupe Marius Vallet ».

## Jean Bogé et Odile Selb-Bogé

HJ/AT. 3 juin 1944.

Le PREFET de la HAUTE-SAONE  
à Monsieur le MAIRE de PORT-S-SAONE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les autorités allemandes viennent de m'aviser que M. BOGE Jean, né le 29.II.22 à VOULAINS, domicilié à PORT-SUR-SAONE, condamné à la peine capitale par le Tribunal militaire allemand de la Feldkommandantur 66I de VESOUL, a été fusillé le 25 mai 1944.

Vous voudrez bien aviser officiellement la famille avec tous les ménagements nécessaires.

LE PREFET;



Jean Bogé, né le 19 novembre 1922, a participé au sabordage de la flotte à Toulon. Réfractaire au STO, il entre dans la Résistance FTP dès mars 1943, participant à des actions de sabotage. Il est surpris, avec son groupe, à la ferme des Harribourgs vers Chauvirey-le-Châtel, le 25 novembre 1943, se défend mais est grièvement blessé. Interné à Dijon et Vesoul, il est fusillé le 25 mai 1944 à la Combe Freteuille à Frotey les Vesoul. Une rue de Port-sur-Saône porte son nom. Sa sœur, Odile, née en 1917, agente de liaison du bataillon FTP de Haute-Saône et du Grand Est, est arrêtée sur dénonciation le 16 novembre 1943, incarcérée à Besançon et Fresnes, déportée NN en Silésie puis à Ravensbrück. Elle témoigne régulièrement dans les établissements scolaires de Haute-Saône et du Doubs.



## Le fusillé souriant à Belfort : l'histoire d'une photographie



Longtemps cette photographie est restée un mystère : où a-t-elle été prise ? Qui est ce résistant ? Et surtout, pourquoi affiche-t-il un large sourire face à ses bourreaux ?

L'identification du fusillé souriant remonte à 1984. Un photographe a tout d'abord reconnu le lieu : le quatrième fossé du château de Belfort. Dès lors, la photographie est publiée dans le journal *Le Pays* avec appel à témoins pour identifier le fusillé. C'est alors qu'un Belfortain reconnaît les traits de son père – Georges Blind – mort en déportation.

La photographie est celle d'un simulacre d'exécution. Arrêté le 14 octobre 1944 à Belfort, Georges Blind est soumis quelques jours plus tard à une mise en scène destinée à le faire craquer et trahir ses camarades. Plusieurs indices sur la photographie confirment le caractère factice de l'exécution : le choix d'un angle de mur, l'officier à gauche tête nue, les tireurs trop nombreux pour l'exécution d'un seul homme. Et c'est sans doute en apercevant le photographe que Georges Blind, comprenant la mise en scène, affiche alors son sourire.

# Libération du Pays de Montbéliard, 30 décembre 1944

## Chronique des Martyrs de la Résistance *Ceux de Montenois*

Encore un village qui a frémi d'épouvante sous la main des bourreaux nazis. C'est Kruger, un homme taillé en hercule, qui opérait ici. Sans qu'on sache exactement pourquoi, les hommes ont été un jour amenés à l'école. L'institutrice et sa famille ont dû vider les lieux, les bourreaux désiraient être seuls. Les hommes d'abord rangés autour de la salle de classe ont été amenés ensuite à la buanderie pavée où l'on avait fait du feu à terre. Les instruments du crime sont encore là, une énorme trique de 2 mètres, noueuse, un pique-feu qu'on avait chauffé au rouge. Les hommes ont été brûlés en divers endroits, des boîtes craniennes ont été défoncées, des mâchoires brisées, des yeux arrachés, des doigts cassés. Des cris s'élevaient horribles auxquels répondaient des maisons voisines les cris des femmes et des enfants apeurés. Ceci déplut à Kruger qui sortit, frappa ceux qui pleuraient (femmes et enfants) et menaça des pires représailles s'il entendait encore quelque chose. Finalement, 15 hommes dont 2 de Bretigney furent fusillés, un autre devait être fusillé à Montbéliard. Neuf hommes de Montenois furent déportés et 2 de localités voisines. Ces fusillés sont des hommes de 19 à 30 et 35 ans, certains ont des enfants (4, 3, 2 ou 1). Ils ont été fusillés sur la route de Lougres. Un crime de plus qui soulève l'indignation ! Des raffinements de torture, un plaisir maladif, sadique, qui laissent interdit !

Voici les noms des 14 fusillés de Montenois :

Dannot Albert, Wolf Paul, Lemonnier André, Faivre Marcel, Faivre-Dupaigre, Erard Edmond, Erard Albert, Péquignot Fernand, Ailloud Maurice, Arnoux Roger, Alix Georges, Chauvey Henri, Boissenin Jean, Jeannin Jean.

A leurs familles, Libération présente ses vives sympathies.  
J. C.

Cet article est paru dans la rubrique « Chronique des Martyrs de la Résistance » que publiait *Libération du Pays de Montbéliard* pour faire connaître les exactions commises par les nazis et honorer la mémoire des disparus.

À l'automne 1944, Montenois est sur les lignes allemandes. Le village abrite une section de FFI que le commandement allemand entend bien anéantir. Le recensement des hommes du village débute le 17 octobre et les premiers sont arrêtés le 21, grâce à la complicité d'un milicien qui s'était fait passer pour un combattant allié. Les événements s'enchaînent : les hommes sont rassemblés dans l'école communale et torturés tour à tour. Le 29 octobre, 15 d'entre eux sont fusillés à quelques encablures des habitations. Dans le même temps, 11 personnes sont arrêtées puis déportées, 2 ne reviendront pas.

AMM,  
Per013



# Liste des victimes de la Gestapo, Le Comtois, 17 novembre 1944

## VESOUL

### LES VICTIMES DE LA GESTAPO

Nous reproduisons ci-après, la liste, encore incomplète, des victimes de la Gestapo dans le département de la Haute-Saône :

**Condamnés à mort et fusillés**  
Joly Emile, 31 ans, à Navanne, fusillé le 2 février 1944 à Besançon.

Poitou Léon, 25 ans, rue de Cita, à Vesoul, fusillé le 2 février 1944, à Besançon.  
Albin Belle, 47 ans, place du Palais à Vesoul, fusillé le 2 février 1944 à Besançon.

Barrey Georges, 21 ans, à Echenoz-la-Méline, fusillé le 2 février 1944, à Besançon.  
Chaudey Maurice, 20 ans, à Protrey-les-Vesoul, fusillé le 2 février 1944, à Besançon.

Berthoz Eugène, 35 ans, entrepreneur à Vesoul, fusillé à Besançon, le 2 février 1944 ; sa femme est déportée en Allemagne, deux enfants de Mme et M. Berthoz sont actuellement à la charge de Mme Georges Henriot, 17, rue Gouvion de Saint-Cyr, à Toul (Meuse-et-Moselle) et Mme Grasperge, belle-mère de M. Berthoz, qui habite Vesoul, rue Saint-Georges, peut encore renseigner.

Senille Raymond, 23 ans, à Jonvelle (Hte-Saône), fusillé le 2 février 1944, à Besançon, cultivateur.

Letisserand Roger, 21 ans, serrurier au Val-d'Ajol (Vosges), fusillé le 10 février 1944 à Vesoul.

Fournier Marcel, instituteur à Fronches (Hte-Marne), 23 ans, fusillé le 16 février 1944 à Vesoul.

Henry Henri, 24 ans, à Corbenay (Hte-Saône), fusillé le 6 février 1944, à Vesoul, ouvrier d'usine.

Henry François, 45 ans (père de Henry Henri), ouvrier d'usine à Corbenay (Hte-Saône), fusillé à Vesoul, avec son fils le 16 février 1944.

Duhaut Henri, 21 ans, à Corbenay (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 16 février 1944.

Duhaut Gilbert, 30 ans, à Corbenay (frère de Duhaut Henri), fusillé à Vesoul le 16 février 1944.

Maitre Bernard, 21 ans, à Cravanches (Territoire de Belfort), fusillé le 16 février 1944 à Vesoul.

Barthelémy Eugène, 22 ans, à Fougerolles (Haute-Saône), fusillé le 16 février 1944 à Vesoul.

Jimenno Victor, 35 ans, à Lure (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 4 mars 1944.

Menard Adrien, 27 ans, à Lyoffans (Hte-Saône), fusillé le 13 mars 1944 à Vesoul.

Longet René, 21 ans, à Amblans (Hte-Saône), fusillé le 3 avril 1944 à Vesoul.

Manien Gilbert, lieutenant, à Genevreuille (Hte-Saône), fusillé le 13 mars 1944 à Vesoul.

Miakar Antoine, 39 ans, à Luxeuil (Hte-Saône), fusillé le 3 avril 1944 à Vesoul.

Simon Lucien, 32 ans, à Fougerolles (Hte-Saône), fusillé le 3 avril 1944 à Vesoul.

Laurentz Albert, 31 ans, à Vioménil (Vosges), fusillé à Vesoul le 3 avril 1944.

Billecard Pierre, 21 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Galmiche Fernand, 23 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Bauvillier Emile, 20 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 février 1944.

Monasson Jean, étudiant, 23 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 février 1944.

Galauziaux Emile, 54 ans, à Melincourt (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Boulanger Maurice, 22 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Boulanger Louis, 23 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Froeliger Bernard, 29 ans, à Corre (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Richembourg Joseph, 26 ans, Suaucourt (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Savet Jean, 20 ans, à Suaucourt (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Bozzolo Georges, 24 ans, à Lavoncourt (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 6 avril 1944.

Culot Gilbert, 21 ans, à Lavoncourt (Hte-Saône), fusillé le 6 février 1944.

Levasseur André, 23 ans, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), fusillé à Vesoul le 12 avril 1944.

Masson André, 18 ans, à Frouard (Meuse-et-Moselle), fusillé à Vesoul le 12 avril 1944.

Falon André, 21 ans, à Toul (Meuse-et-Moselle), fusillé à Vesoul le 12 avril 1944.

Breimester Jean-Baptiste, 23 ans, à Champagny (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 29 avril 1944.

Charpy Maurice, 35 ans, à Belfort (Territoire), fusillé à Vesoul le 29 avril 1944.

Reich Charles, 48 ans, à Jussey (Hte-Saône), fusillé le 2 mai 1944, à Vesoul.

Boye Jean, 22 ans, à Port-sur-Saône (Hte-Saône), fusillé à Vesoul le 25 mai 1944.

Lassource André, 20 ans, à Chalovillars (Territoire), fusillé le 2 juin 1944.

Dirand Robert, 22 ans, au Banney-Luxeuil (Hte-Saône), fusillé à Dijon, le 25 mai 1944.

Perrin Jean, 27 ans, à Biarrens (Doubs), fusillé à Vesoul le 9 juin 1944.

Barbier, rue St-Martin, à Vesoul, directeur des Révisions Foncières, assassiné le 16 août 1944 à Savigny-le-Sec (Côte-d'Or).

### Assassinés

(il y en a malheureusement beaucoup d'autres dans diverses communes de la Hte-Saône).

Haussette, vidangeur, rue Saint-Martin, à Vesoul.

Fontesse, gendarme à Vesoul, tué comme F.F.I.

Jeanneret, gendarme à Vesoul, tué dans les F.F.I.

Decaudin Robert, à Montigny-les-Vesoul (Hte-Saône), tué comme F.F.I.

Klenklen Albert, commerçant à Vesoul, tué le 3 septembre 1944.

Marguerite, café de l'Union, assassiné le 26 août 1944 à Vesoul, par des miliciens.

Legrain Maurice, commerçant, rue Cdt-Girardot, à Vesoul, tué le 3 septembre 1944.

Begeot Roger, de Montboillon (Hte-Saône) fusillé sans jugement à Colombier, le 5 septembre 1944.

Ramondot Fernan Colomblin, fusillé à Colombier le 5 septembre 1944, sans jugement.

Valot, à Colombier (Hte-Saône), également fusillé sans jugement à Colombier le 5 septembre 1944.

Grandghard René, à Colombier (Hte-Saône), fusillé à Colombier sans jugement le 5 septembre 1944.

Mougin père, à Vanne, fusillé à Vesoul après jugement.

Letang, à Soing (Hte-Saône), après jugement.

Bousard Fils Jules, à Montigny-les-Vesoul, fusillé à Montigny sans jugement le 16 juillet 1944.

Daval Claude, rue Saint-Martin à Vesoul, 14 ans, tué par fusil ou mitrailleuse le 6 septembre 1944.

Perrot, à Montigny-les-Vesoul (Haute-Saône), fusillé sans jugement, à Montigny, le 16 juillet 1944.

### Vésuliens

déportés en Allemagne

Choffel Pierre, serrurier, rue Lafayette à Vesoul.

Pilleul, employé préfecture, place du Palais à Vesoul.

Caiffe André, 20, rue Petit à Vesoul.

Caiffe André, 20, rue Petit à Vesoul.

Gramspacher, capitaine, 3, place du Palais à Vesoul.

Heureaux Henri, avenue A. Briand à Vesoul.

Meyer Elvire, demeurant à l'époque de son arrestation chez M. Morel, 13, rue Pastour à Echenoz-la-Méline (Hte-Saône).

Muttel Albert, café des Deux-Gares à Vesoul.

Normand, docteur, rue Fleurier, à Vesoul.

Parmentier Jean-François, 11, rue de Pont à Echenoz-la-Méline (Hte-Saône).

Petit Georges, restaurateur, boulevard de Besançon, à Vesoul.

Ponsot Robert, à Bellevue, Echenoz-la-Méline (Haute-Saône).

Potier Louis, 40, rue de l'Aigle-Noir, à Vesoul.

Perrin, rue Jean-Jaurès à Vesoul.

Rebardey Louis, place de la République à Vesoul.

Thery, préfet de la Hte-Saône, à Vesoul.

Berthoz (Mme), Marie-Thérèse, épouse de Berthoz, fusillé, rue Saint-Georges, à Vesoul (voir liste « fusillés » adresse des enfants).

Vogt Henri, rue de Pont, à Vesoul.

Demaison André, pharmacie Garret, à Vesoul.

Schibert Armand, 20, rue St-Georges, à Vesoul.

Gafey Julien, 21, rue Gérome à Vesoul.

Prévoit Henri-Joseph, entrepreneur en menuiserie à Vesoul.

Baveux Gustave, à Vesoul.

Weil Lucienne (Mlle), institutrice à Vesoul.

### Autres déportés

de la Haute-Saône

Lure : M. Vidal Martial, Economats, av. de la Gare, à Lure (Hte-Saône).

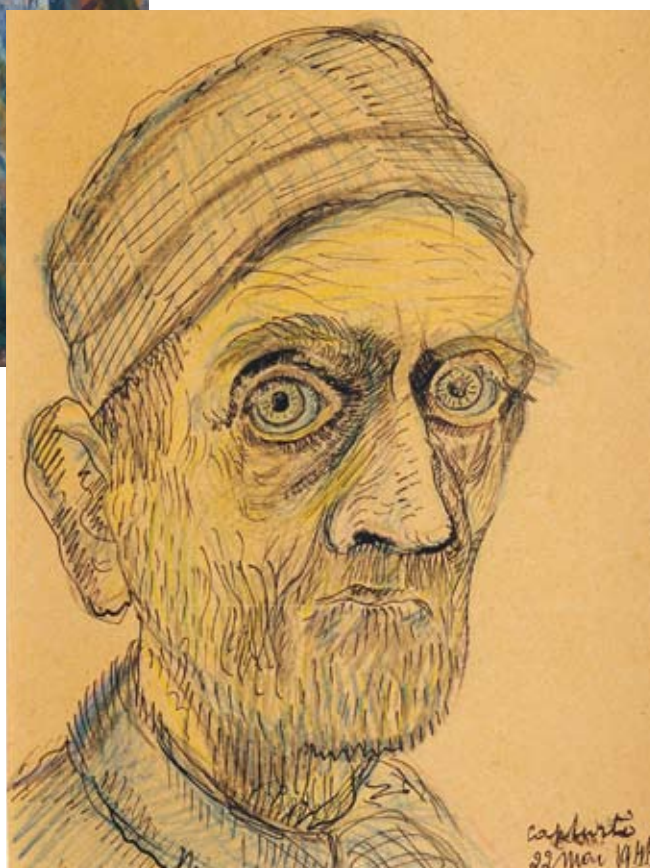
Corbenay : Henry Robert, à Corbenay (Haute-Saône) dont le père et le frère ont été fusillés à Vesoul (voir liste).

Villersexel : Commandant de Grammont, château de Villersexel.

Liste des victimes de la Gestapo condamnées à mort et fusillées, assassinées, vésuliens déportés en Allemagne parue dans *Le Comtois* du 17 novembre 1944. On y retrouve de nombreux noms connus de résistants. Le journaliste précise que cette liste est encore incomplète en novembre 1944.



## Autoportraits de l'abbé Jean Daligault, déporté N.N. dans plusieurs prisons allemandes à partir du 10 octobre 1942



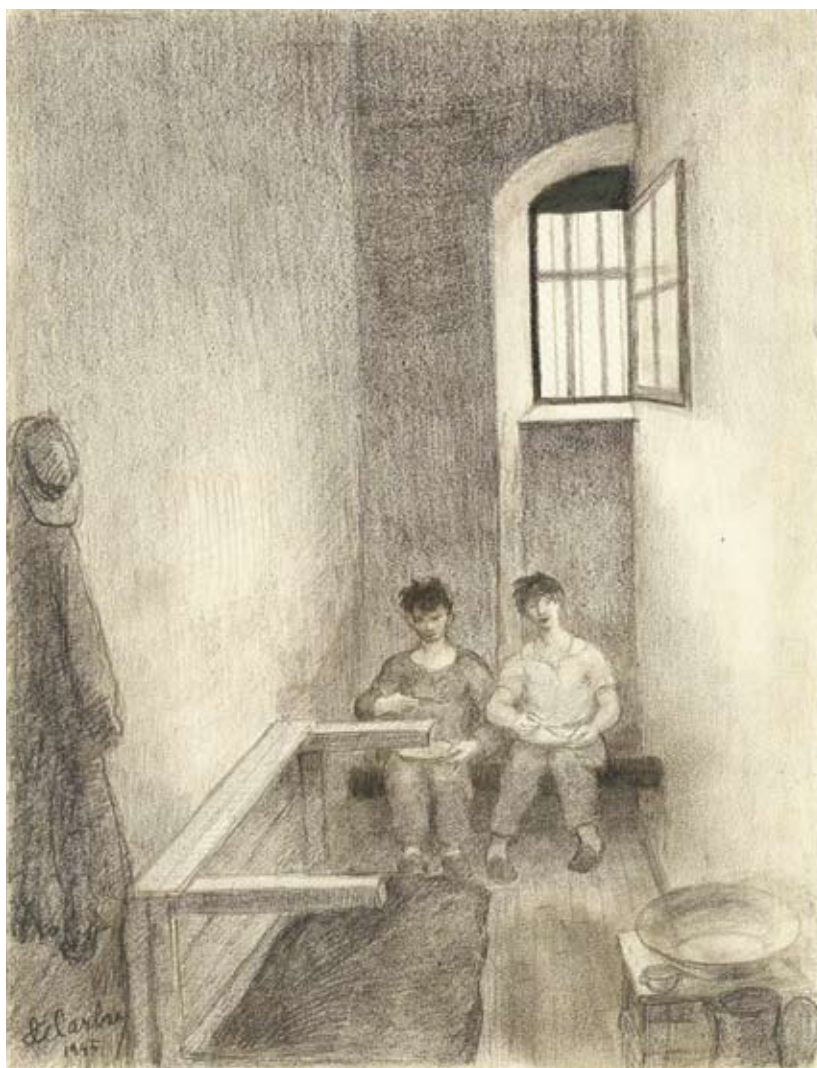
Ces deux autoportraits de l'abbé Daligault sont deux témoignages implacables de la déportation.

Le premier tableau est réalisé en 1941. À cette date, Jean Daligault est déjà engagé dans la Résistance au sein d'un réseau de renseignements. Arrêté en juin 1942, il est déporté en Allemagne trois mois plus tard. Comme le veut le décret « Nuit et Brouillard » signé en 1941, il n'y aura plus aucune trace de lui. Jusqu'à la découverte de ses dessins, réalisés pendant sa détention avec des moyens de fortune.

Le deuxième autoportrait date du 22 mai 1944. Il représente le même homme après deux ans de déportation. Son visage est émacié et ses dents ont toutes été brisées lors d'interrogatoires. Mais c'est sans doute son regard qui témoigne le mieux de la déshumanisation engendrée par la déportation.

MRD

## Dessin de la caserne Friedrich par Léon Delarbre, réalisé après guerre



Lorsque la guerre éclate, Léon Delarbre est conservateur du Musée des Beaux-Arts de Belfort. Il s'engage rapidement dans la Résistance jusqu'à son arrestation le 3 janvier 1944 par la Gestapo. Il est alors détenu pendant deux mois à la caserne Friedrich à Belfort, transformée pendant l'occupation en prison.

Le 27 avril 1944, Léon Delarbre est déporté en Allemagne à Auschwitz. C'est là qu'il réalise ses premiers croquis clandestins. Très vite, il est transféré au camp de Buchenwald, puis à celui de Dora à partir de septembre 1944 jusqu'à la libération du camp en avril 1945. À son retour, il réalisera de mémoire quelques croquis, dont celui présentant sa cellule à la caserne Friedrich.



## Dessin du grand Georges, kapo au camp de Dora

Réalisé par Léon Delarbre en décembre 1944



Les croquis de Léon Delarbre sont réalisés sur de minces bouts de papier, récupérés le plus souvent dans les bureaux du camp, chiffons dérobés ou papier fourni par les secrétaires du camp contre la réalisation d'un portrait. Ses dessins rapidement crayonnés au péril de sa vie sont cachés dans son établi, puis directement sur lui, sous sa chemise. Ils reflètent la volonté de Léon Delarbre de témoigner de manière précise des horreurs vues quotidiennement dans les camps. Ils sont une immersion rare et douloureuse dans le système concentrationnaire nazi, tenu volontairement dans le plus grand secret.

Le dessin du grand Georges, terrible kapo du camp de Dora, donne un exemple de la répression à l'œuvre à l'intérieur des camps. Cette figure incarne véritablement la violence et la peur permanente suscitée chez les détenus par celui que Léon Delarbre mentionne lui-même comme l'« une des plus belles brutes au service des S.S. ».

MRD

## Poème de Pierre Tourneux sur la prison d'Hinzert en Allemagne, pendant sa déportation

En aurez-vous porté des camates de terre,  
En crispant vos doigts gourds et ployant les genoux,  
Parade famélique, en loques de misère,  
O nos frères bagnards massacrés devant nous.

En aurez-vous souffert des coups après des coups  
Sous le bâton levé des brutes légionnaires,  
Avec vos plaies aux reins, dans le dos, sur le cou,  
O vous les préférés d'Ivan le tortionnaire.

Vos pieds de chair à vif pourrissaient dans l'argile,  
Mais il fallait courir, et jusque dans la mort,  
Et sous la pluie de glace, et dans le vent qui mord,  
Vous dansiez le ballet des squelettes agiles.

En aurez-vous rempli des cercueils de carton,  
Cadavres effarants d'adultes avortons !

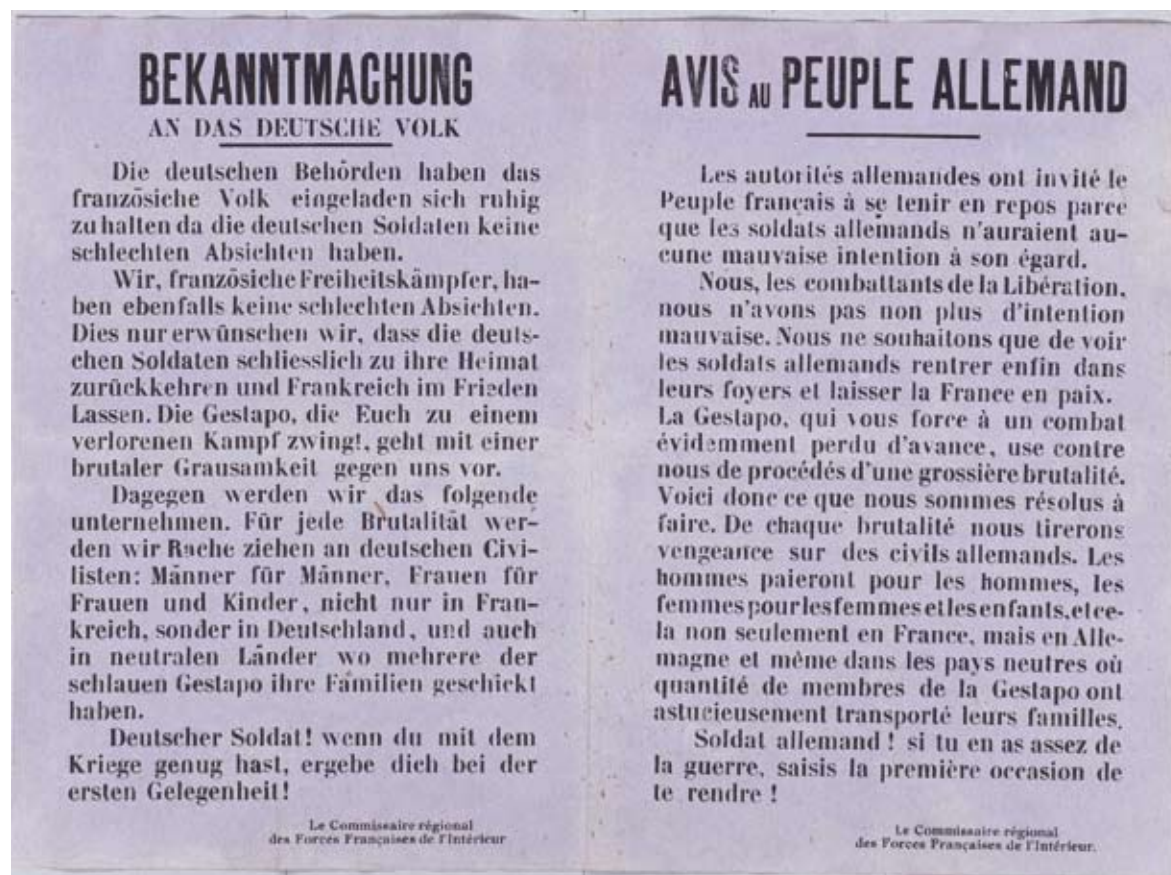


Pierre Tourneux est arrêté en mai 1942 alors qu'il franchit la ligne de démarcation avec des armes et des tracts. Déporté N.N. en Allemagne, il sera détenu dans plusieurs prisons, dont celle d'Hinzert, comme l'abbé Daligault. Il compose près de 150 poèmes pendant sa détention, témoignant de la vie carcérale ou évoquant la nostalgie de l'avant-guerre. Comme il ne peut pas écrire ses poèmes, il se les récite par cœur pour les retenir. Il choisit une forme de poésie très structurée pour faciliter le travail de mémoire. Ses poèmes seront publiés sous forme d'un recueil en 1945.

Dans ce poème, Pierre Tourneux évoque la corvée des kamattes, dessinée par Jean Daligault : ce sont des caisses de bois qui, chargées, mettent en sang les mains des détenus. De même, ses quelques vers mentionnent le kapo surnommé Ivan le Terrible dont l'abbé Daligault a figé la figure menaçante.

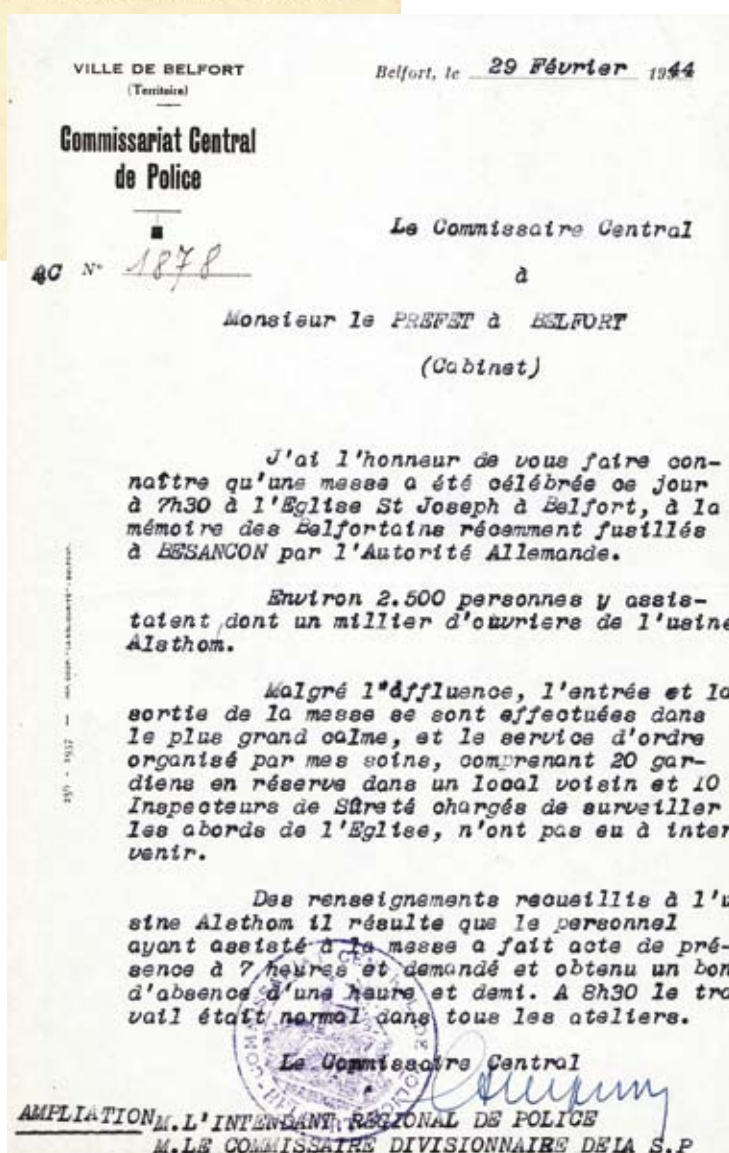
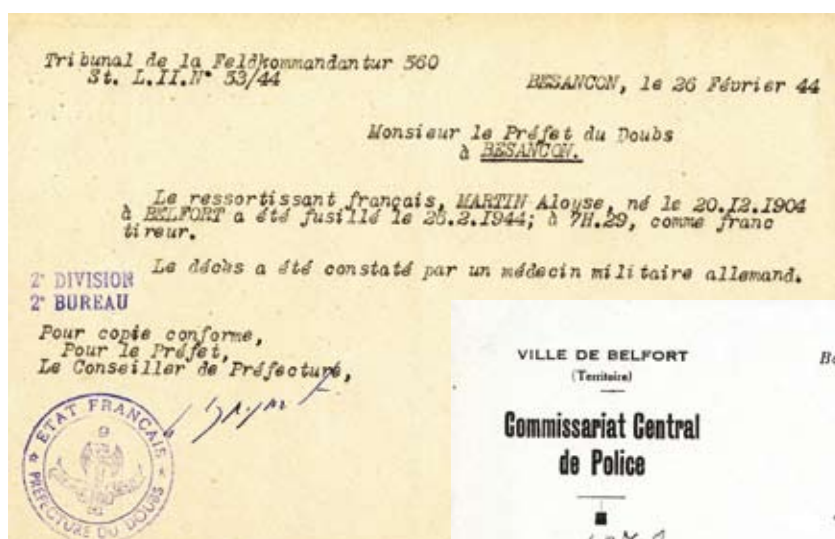


# Affiche des Forces Françaises de l'Intérieur, 1944



Affiche bilingue de 1944 éditée par le commissaire régional des Forces Françaises de l'Intérieur qui utilise les mêmes moyens que les forces d'occupation pour menacer l'armée allemande : les combattants de la Libération vengeront chaque brutalité commise sur la population française par la Gestapo en s'en prenant à des civils allemands, imitant ainsi les procédés utilisés par l'occupant, en particulier les prises d'otages à la suite d'assassinat de militaires allemands ou à l'occasion d'exécutions.

# Lettre du commissariat de police au préfet au sujet du service religieux à la mémoire des fusillés de Besançon, 29 février 1944

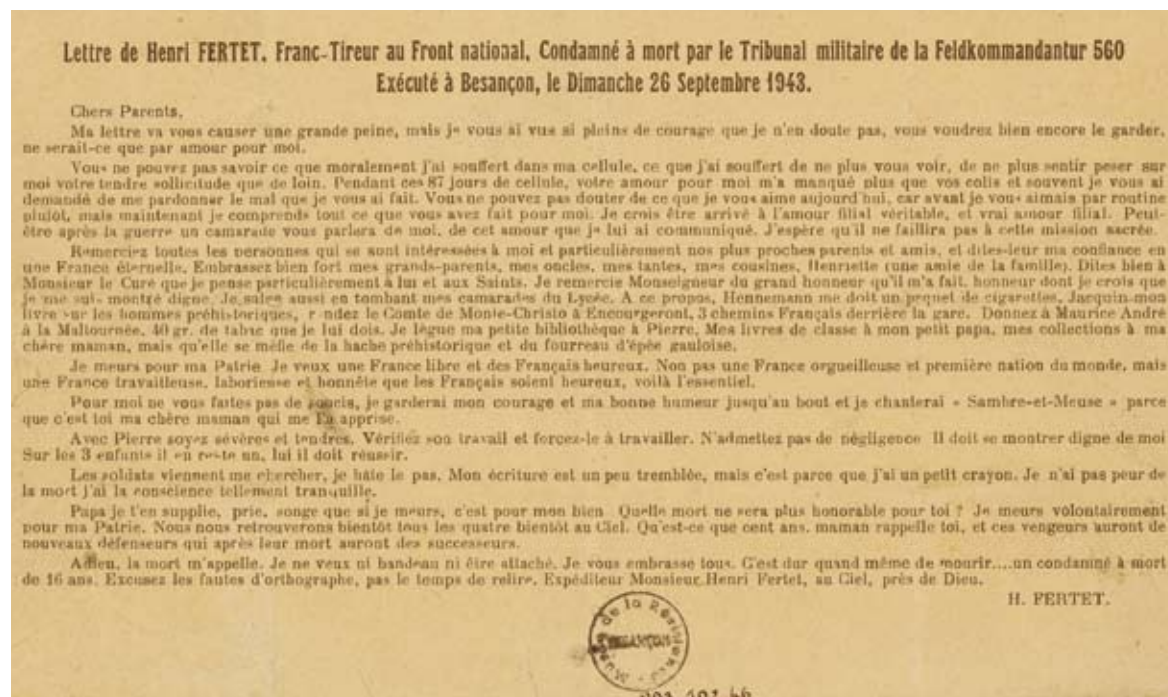


Dans ce rapport sur le service religieux en mémoire de « fusillés de la citadelle » (en l'occurrence pour Aloyse Martin, André Billetot et Marcel Schwimmer) on peut être surpris par le nombre de personnes présentes, d'autant que trois autres messes ont lieu la semaine suivante, ainsi qu'un service au temple protestant, réunissant à chaque fois une assistance nombreuse. Dans d'autres rapports et courriers on apprend que des quêtes – fructueuses – sont faites pour les familles, que le curé ne demande pas rémunération, ou encore que les ouvrières de l'usine DMC sont aussi venues en nombre.

L'annonce de l'exécution correspond à l'un des fusillés évoqué ci-dessous. Ce type de document empreint de sécheresse administrative se retrouve en grand nombre.



# Dernière lettre d'Henri Fertet à ses parents avant d'être fusillé à la Citadelle, 26 septembre 1943



Henri Fertet est le plus jeune des seize résistants fusillés à la Citadelle le 26 septembre 1943, il n'a pas encore seize ans. Élève du lycée Victor Hugo à Besançon, il intègre le groupe « Guy Mocquet » basé à Larnod à l'été 1942. Il participe à plusieurs coups de mains aux alentours de Besançon. Il est arrêté au domicile de ses parents le 3 juillet 1943 et jugé avec ses autres compagnons par un tribunal militaire allemand. Condamné à mort, il écrit une lettre d'adieu à ses parents le matin de son exécution.

Cette lettre extrêmement émouvante sera recopiée par la Résistance et diffusée sous forme de tract dans le but de mobiliser la population civile. Elle sera également lue sur les ondes de la BBC.







# Premier bilan dressé par la Préfecture de la campagne de représailles frappant le Jura en juillet 1944

Moirans .  
Bureau de poste détruit  
3 avions entre 17<sup>h</sup> et 19<sup>h</sup> - alerte 1/2 d'heure  
4 bombes - rafales de mitrailleuses -  
chef de gare blessé -  
30 maisons brûlées - le village pillé - otages  
10 cadavres (non de Moirans)  
2 colonnes { l'une vers St Claude  
l'autre vers Dole (ain) }

Seurre . Escarmouches

Charchilla . Maisons brûlées ou pillées  
otages -

Thoiria . 1 ferme incendiée  
1 mort

Mursia . - 4 fermes incendiées

Conliege - Pillage - otages

Dompierre - Pillage - 21 fusillés - 6 blessés - 7 maisons brûlées  
à la suite d'une attaque d'une colonne allemande  
par le maquis

Nogna - Pillage -

Clairvaux - Pillage de 77 maisons -

Maisod . 1 tué (bavard)

Ogelet - 7 maisons brûlées - 1 gendarme tué - otages

Gexin . Château brûlé - otages -

Augirey - otages -



Après avril 1944, le Jura subit, entre le 10 et le 21 juillet 1944, une nouvelle campagne de représailles. Les populations civiles innocentes paient à nouveau un lourd tribut et les dégâts matériels sont très importants. Une soixantaine de communes sont touchées à des degrés plus ou moins importants.

# Les obsèques du passeur

## Paul Koepfler à Poligny,

### 3 avril 1943



Le 31 mars 1943, Paul Koepfler est abattu par les Allemands à Besançon. Il était activement recherché pour ses activités de passeur près de Poligny, situé à quelques kilomètres de la ligne de démarcation. Sa mort provoque une émotion considérable dans la petite cité jurassienne. Malgré l'interdiction de la *Kommandantur* de Lons-le-Saunier, la population organise des obsèques solennelles au jeune résistant. Un long cortège silencieux se forme derrière le corbillard, recouvert d'un drapeau tricolore. Les magasins sont fermés, les volets des maisons sont clos. Poligny ressemble à une ville morte.

La répression entraîne ici un acte de solidarité des habitants de Poligny, honorant Paul Koepfler comme un martyr. Cet hommage, bravant l'interdit de l'occupant, témoigne du soutien moral de la population aux résistants.



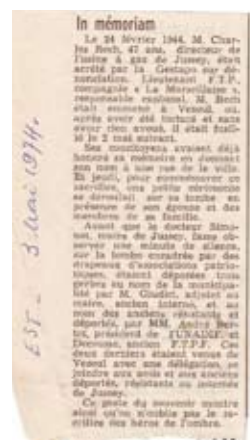
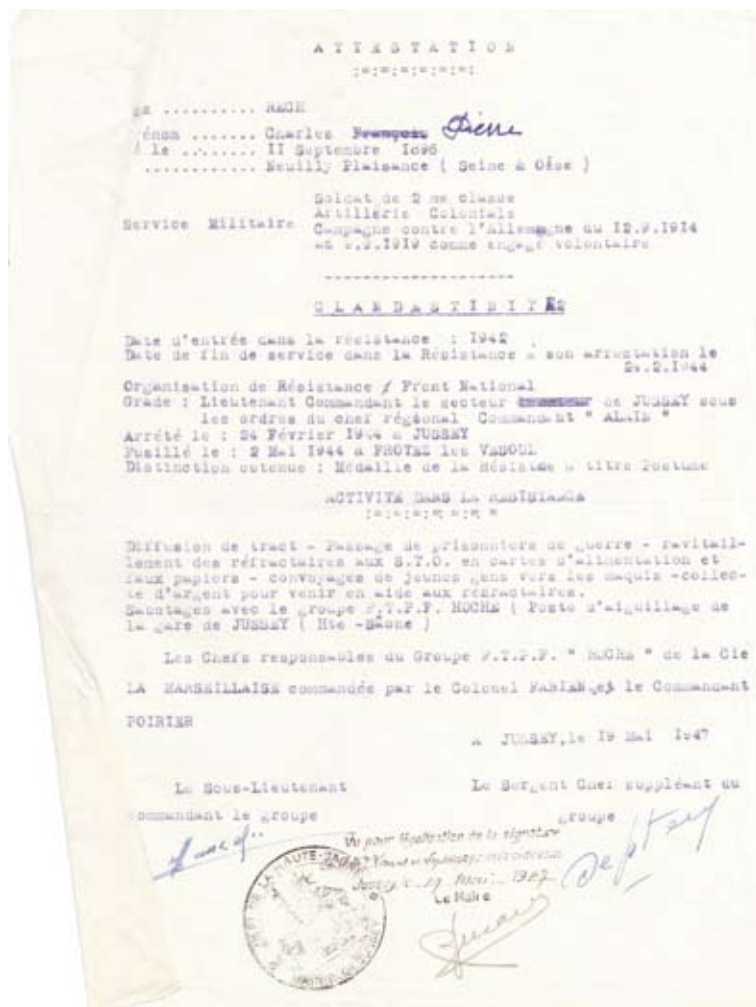
## Les tombes fleuries des fusillés de la Citadelle, Toussaint 1943



Le 26 septembre 1943, seize résistants sont fusillés à la Citadelle de Besançon. Tous, sauf deux résistants espagnols, sont de jeunes franc-comtois. Membres des groupes FTP « Guy Mocquet » et « Marius Vallet », ils sont arrêtés par la Gestapo, jugés et finalement condamnés à mort. Les habitants de Besançon entendront ces jeunes gens chanter la *Marseillaise* et le *Chant du départ* alors qu'ils sont transportés à la Citadelle, lieu de leur exécution. Profondément émus par la disparition de ces jeunes résistants – le plus jeune n'a pas 16 ans – les Bisontins témoigneront de leur soutien et de leur affection en fleurissant abondamment les tombes des fusillés au cimetière de Saint-Claude, malgré l'interdiction formelle des forces d'occupation.







Documents d'après-guerre relatifs à Charles Rech , né le 11 septembre 1896 à Neuilly-Plaisance, plombier, puis entrepreneur de travaux à Jussey. Il entre dans la résistance en 1942 puis devient lieutenant de la compagnie FTP « La Marseillaise » appartenant au réseau « Combat » dirigé par le capitaine Georges. Il participe à de nombreuses actions dans la région de Jussey comme la diffusion de tracts, le passage de prisonniers de guerre, l'aide aux réfractaires du STO. Il participe aussi au sabotage du poste d'aiguillage de la gare de Jussey. Il est dénoncé puis arrêté par la Gestapo le 24 février 1944. Il est vraisemblablement torturé puis fusillé au lieu-dit la Combe Freteuille au sabot de Frotey-lès-Vesoul le 2 mai 1944.

## Entretenir le souvenir



Carte postale ancienne représentant le mémorial d'Etobon (Haute-Saône) érigé en mémoire des 39 fusillés et des morts en déportation arrêtés dans ce village le 27 septembre 1944. Le 9 septembre un groupe de résistants du village capture un officier d'État-Major Allemand et son escorte dans la forêt de Belverne. Les Allemands capturés sont conduits dans un camp caché dans les bois. Les forces alliées sont à moins de 20 km et la déroute nazie ne semble pas stoppée car Lure vient d'être prise. Pourtant le 18 septembre, la progression des alliés marque un temps d'arrêt. Dans l'attente, les hommes du village d'Etobon cachent leurs armes et reprennent leurs travaux quotidiens. Le 26 septembre, dix Allemands réussissent à s'enfuir du camp de prisonniers. Le mercredi 27 septembre, tous les hommes sont rassemblés devant la mairie. Trois des ex-prisonniers désignent les « terroristes », 39 victimes sont désignées et exécutées devant le mur du temple de Chenebier.



Photo prise après la libération au sabot de Frotoy (Haute-Saône) au lieu-dit la Combe Freuteuille où furent fusillés 39 résistants. Le 12 septembre 1954, les autorités prélèvent de la terre pour être placée dans une urne qui sera scellée dans le socle du monument de la Résistance de Vesoul, inauguré le même jour. On distingue au premier plan, accroupi de dos avec sa petite fille, Robert Henry, de Luxeuil, dont le père et le frère ont été fusillés à cet endroit le 16 février 1944. Un mémorial sera inauguré à cet emplacement le 8 mai 1996.



Ont collaboré à ce travail Gladys Bruchon (Service éducatif du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon), Marie-Claire Ruet et Catherine Guinchard (Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon), Catherine Chapuis et Didier Roux (Service éducatif des Archives départementales de Haute-Saône), Emmanuel Divo (Service éducatif des Archives départementales du Territoire de Belfort), Myriam Cour-Drouhard et Rachid Neghliz (Archives départementales du Doubs), Fanny Girardot (Directrice des Archives municipales de Montbéliard), Mathieu Kalyntschuk (Service éducatif des Archives municipales de Montbéliard), Emmanuel Pauly (Service éducatif des archives départementales du Jura), Véronique Rossi (Archives municipales de Saint-Claude) et Cécile Vast (Laboratoire des sciences historiques de l'Université de Franche-Comté).

Les remerciements vont aussi à Jean-Claude Grandhay, Georges Rech, directeur des archives départementales de Haute-Saône, ainsi qu'à l'ensemble du personnel des Archives départementales de Haute-Saône.



## Contacts

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux auteurs de ce travail joignables par mail. Ils peuvent vous apporter une aide dans la réalisation des travaux avec vos élèves. Plusieurs sites proposent aussi d'autres activités dans le cadre de la Seconde Guerre mondiale.

### **Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon**

Professeur responsable du service éducatif : Gladys Bruchon

Contact : [gladys.bruchon@ac-besancon.fr](mailto:gladys.bruchon@ac-besancon.fr)

Possibilité de visites guidées sur le thème du concours.

Contact : [guide.citadelle@citadelle.com](mailto:guide.citadelle@citadelle.com)

### **Archives départementales de la Haute-Saône**

Responsable de l'action culturelle : Catherine Chapuis

Contact : [catherine.chapuis@cg70.fr](mailto:catherine.chapuis@cg70.fr)

Professeur responsable du service éducatif : Didier Roux

Contact : [didier.roux@ac-besancon.fr](mailto:didier.roux@ac-besancon.fr)

Plusieurs dossiers pédagogiques disponibles sur simple demande : « Quelques aspects de la Résistance en Haute-Saône » ; « Être juif en Haute-Saône ». Possibilité de se déplacer dans vos classes.

Le bulletin du service éducatif édité en ligne par le CDDP de Haute-Saône avec un numéro : « 1944 : la Haute-Saône libérée » ainsi qu'une exposition : « 1944, la Haute-Saône libérée » (prêt gratuit)

### **Archives départementales du Jura**

Professeur responsable du service éducatif : Emmanuel Pauly

Contact : [Emmanuel.Pauly@ac-besancon.fr](mailto:Emmanuel.Pauly@ac-besancon.fr)

### **Archives départementales du Doubs**

Responsable de l'action culturelle : Myriam Cour-Drouhard

Contact : [Myriam.Drouard@doubs.fr](mailto:Myriam.Drouard@doubs.fr)

### **Archives départementales du Territoire de Belfort**

Professeur responsable du service éducatif : Emmanuel Divo

Contact : [emmanuel.divo@cg90.fr](mailto:emmanuel.divo@cg90.fr)

### **Archives municipales de Montbéliard**

Fanny Girardot, responsable des archives municipales

Professeur responsable du service éducatif : Mathieu Kalyntschuk

Contact : [archives.municipales@montbeliard.com](mailto:archives.municipales@montbeliard.com)

### **Archives municipales de Saint-Claude**

Véronique Rossi, responsable des archives municipales

Contact : [veronique.rossi@mairie-saint-claude.fr](mailto:veronique.rossi@mairie-saint-claude.fr)







À propos de la photo de couverture, « le fusillé souriant »

La photo de l'exécution du « fusillé souriant » publiée par *La jeune Alsace* en mai 1945 est une des photos les plus connues et les plus publiées dans les manuels scolaires, les ouvrages historiques et les magazines. Publiée dans *Le Figaro* le 3 juillet 1945, elle sera ensuite éditée sous forme de carte postale par les « Combattants de la liberté » en 1948. L'attitude du supplicié nous renvoie alors l'image d'une France héroïque bravant l'oppression nazie. Après une longue enquête, on découvre que le supplicié est un dénommé Georges Blind Belfortain résistant arrêté le 14 octobre 1944 par la *Feldgendarmarie* puis conduit à la caserne Friedrich de Belfort où il subit un simulacre d'exécution dans les fossés du château. Il refuse le bandeau pensant courageusement faire face à la mort mais voit le photographe. Il pensera plus tard que cette mise en scène était destinée à le faire craquer et trahir. Il est finalement déporté à Schirmeck en Alsace puis à Dachau où il meurt.

*Didier Roux*

*D'après l'article d'Élisabeth Pastwa  
ancien Conservateur du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon,  
paru sur le site de la Fondation de la Résistance, dans la rubrique « Autour d'une photographie »*

